

RAPPORT

Rome,
Italie
24-28
Septembre
2001

Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

Trente sixième session



Rapport de la

Trente sixième session

du Comité FAO de lutte contre le criquet

pèlerin

Rome, Italie, 24-28 septembre 2001

TABLE DES MATIERES

Page

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
INTRODUCTION.....	3
BUREAU.....	4
ORDRE DU JOUR.....	4
PRESENTATIONS, DEBATS ET RECOMMANDATIONS.....	4
• Situation acridienne et prévisions: juillet 1999 à septembre 2001	4
• Contributions des données SPOT VEGETATION à l'amélioration du suivi de la végétation des zones désertiques	5
• L'expérience mauritanienne dans le domaine de la surveillance antiacridienne	6
• Etudes concernant la surveillance antiacridienne réalisées par l'Université de Wageningen sur la côte de la mer Rouge	6
• Mise en œuvre des recommandations de la trente-cinquième session	7
• Rapport de la septième session du Groupe technique du DLCC.....	8
• L'utilisation des Systèmes de positionnement par satellite dans les opérations de lutte contre le Criquet pèlerin	8
• Utilisation du <i>Metarhizium</i> pour la lutte antiacridienne en Australie	9
• Emploi de <i>Metarhizium anisopliae</i> var <i>acridum</i> pour la lutte biologique contre les criquets et les sauteriaux: avantages écologiques et contraintes	9
• Mise à jour des directives sur le Criquet pèlerin	10
• Adoption de la fiche standard proposée pour le suivi des traitements	11
• Rapport du Groupe consultatif sur les pesticides pour 1999.....	12
• Etat d'avancement d'EMPRES et perspectives	12
• Rapports des commissions et organisations régionales.....	13
• Fonds fiduciaire international 9161: contributions, dépenses et plan de travail ...	15
• Questions diverses	16
• Date et lieu de la trente-septième session.....	16
• Adoption du rapport.....	16
• Clôture de la Session	16
NECROLOGIE.....	18

ANNEXES

- I. LISTE DES PARTICIPANTS
- II. ORDRE DU JOUR APPROUVÉ
- III. CRIQUET PÈLERIN: SITUATION ET PRÉVISIONS:
JUILLET 1999 À SEPTEMBRE 2001
- IV. FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161:
CONTRIBUTIONS, DÉPENSES ET PLAN DE TRAVAIL

LISTE OF RECOMMENDATIONS

1. Le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'il était essentiel que les unités de lutte anti-acridienne nationales des pays clés puissent maintenir leur vigilance et réaliser des prospections régulières au cours des prochains mois.
2. Le Comité a **RECOMMANDÉ** de poursuivre les efforts en conjuguant les actions des Commissions, du programme EMPRES et des pays affectés afin que des rapports réguliers et satisfaisants, émanant de tous les pays de la ligne de front, soient reçus en temps voulu au Centre d'information sur le Criquet pèlerin.
3. Le Comité a **VIVEMENT RECOMMANDÉ** à la FAO et aux États Membres du DLCC de faire tout leur possible pour trouver un ou plusieurs donateurs disposés à appuyer sur le long terme le développement de l'imagerie satellitaire comme outil opérationnel pour le contrôle du Criquet pèlerin.
4. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que l'étude réalisée en Mauritanie soit publiée dans le Collection FAO des « Série techniques sur le Criquet pèlerin » ou dans une autre revue appropriée. Il a également **RECOMMANDÉ** que l'étude soit approfondie et étendue à d'autres pays de la Région et incorporée dans le programme de recherche EMPRES en Région occidentale. Le Comité a noté que l'OCLALAV disposait de nombreuses données d'archive sur les acridiens et a **RECOMMANDÉ** que son Conseil prennent des mesures pour sauvegarder ces données et les incorporer dans une base de données appropriée.
5. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les études sur la dynamique des populations de Criquet pèlerin réalisées par l'Université de Wageningen se poursuivent pour contribuer le moment venu à améliorer la méthodologie de surveillance. Le Comité a également **RECOMMANDÉ** que les régions occidentale, centrale et orientale mettent en commun leur expérience en matière de procédures de surveillance lors de visites mutuelles de façon à ce que les meilleures méthodes soient utilisées en fonction des circonstances.
6. Il a été **RECOMMANDÉ** que la FAO envisage de renforcer les effectifs du Groupe acridiens pour que les pays touchés par les invasions acridiennes bénéficient d'un meilleur service.
7. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour choisir un candidat dans une autre Région en cas d'absence de candidats dans la Région initialement considérée.
8. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les thèmes proposés par le Groupe technique soient retenus et que l'on envisage également d'aborder la question des dégâts causés par les criquets aux récoltes et des moyens de les évaluer, et de clarifier des informations critiques sur l'utilité des opérations de lutte antiacridienne publiées dans certains documents de la FAO.
9. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que tous les traitements antiacridiens aériens soient effectués par des aéronefs équipés de systèmes DGPS/indicateurs de débit. Toutes les

organisations, dont la FAO, devraient inclure ces spécifications dans tout appel d'offres pour des opérations de traitement. Le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin a en outre **VIVEMENT RECOMMANDÉ** que le projet financé par la Norvège soit prolongé au-delà de sa date d'échéance actuelle - décembre 2001 - afin d'obtenir des résultats supplémentaires et d'en faire bénéficier tous les pays touchés par le Criquet pèlerin.

10. Il a été **RECOMMANDÉ** que la FAO fasse en sorte que les données techniques nécessaires (sur le *Metarhizium*) soient disponibles pour tous les États-membres du DLCC.
11. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que des essais opérationnels à grande échelle contre le Criquet pèlerin soient effectués par les pays touchés par ce fléau avec l'appui de la FAO, d'EMPRES et des Commissions, dès que des cibles appropriées auront été identifiées. Le Comité a en outre **RECOMMANDÉ** de poursuivre les recherches sur les contraintes de l'utilisation du *Metarhizium* et sur ses effets secondaires, et il a exhorté la FAO à coordonner les efforts pour harmoniser les procédures d'homologation.
12. Il a été **RECOMMANDÉ** que la FAO finalise aussi vite que possible les directives sur le suivi de l'environnement et prépare les versions arabe et française des sept directives.
13. Il a été **RECOMMANDÉ** que la fiche (standard pour le suivi des traitements) soit ré-examinée par le Groupe technique du DLCC à sa prochaine réunion. Parallèlement, les États sont invités à l'utiliser à titre expérimental. Des informations en retour concernant cette fiche devraient être envoyées à la FAO.
14. le Comité a **RECOMMANDÉ** que l'élargissement d'EMPRES à toutes les régions soit appuyé par toutes les parties intéressées : les pays de l'aire de distribution du Criquet pèlerin, la communauté internationale et la FAO. Le Comité a lancé un **APPEL PRESSANT** aux donateurs pour qu'ils appuient le Programme pour la Région occidentale afin de le rendre pleinement opérationnel et qu'ils envisagent à l'avenir des mesures en faveur de la Région orientale.
15. Il a **RECOMMANDÉ** que les pays membres qui n'avaient pas réglé leurs contributions au Fonds fiduciaire du DLCC soient **INSTAMMENT PRIÉS** de s'acquitter de leurs obligations compte tenu des avantages que tous les pays touchés par le Criquet pèlerin tiraient des activités financées par le Fonds fiduciaire.
16. Le Comité a approuvé la proposition concernant la création d'une base de données électronique pour les informations concernant les essais d'insecticides qui serait aisément consultable par le Groupe consultatif sur les pesticides et les pays concernés par le Criquet pèlerin et a **RECOMMANDÉ** que des fonds du DLCC soient utilisés pour financer le coût de l'opération.
17. Le Comité a **RECOMMANDÉ** l'adoption des budgets proposés pour les années 2001, 2002 et 2003.

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin, à sa trente-cinquième session tenue à Rome du 24 au 28 mai 1999, était convenu que sa trente-sixième session se tiendrait à Rome à une date qui serait fixée par le Directeur général de la FAO. Les dates du 24 au 28 septembre 2001 ont été choisies et le Directeur général a par conséquent adressé des invitations aux gouvernements et aux organisations pertinentes.
2. La liste des participants figure en Annexe I.
3. La session a été ouverte par M. D. Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO, qui a souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a noté que 2001 marquait le cinquantième anniversaire de l'action de la FAO dans le domaine de la coordination et de la lutte contre le Criquet pèlerin. En 1951, l'Organisation avait en effet créé un Comité consultatif sur la lutte contre le Criquet pèlerin, conformément à une recommandation formulée par la Conférence de la FAO à sa sixième session. Le Comité consultatif est devenu le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin en 1955. Au fil des ans, la FAO a créé d'autres structures de lutte contre le Criquet pèlerin, y compris trois commissions régionales, respectivement pour l'Afrique du Nord-Ouest, la Région centrale et l'Asie du Sud-Ouest, ainsi que le Groupe technique du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin et le Groupe consultatif sur les pesticides. L'amélioration des structures administratives est un processus constant, comme l'illustre l'expansion récente de la Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest, qui est devenue la Commission pour la Région occidentale.
4. M. Harcharik a ajouté que le fer de lance des activités déployées par la FAO pour améliorer la lutte contre le Criquet pèlerin était le programme EMPRES (Criquet pèlerin). Le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin examinera ce programme, qui est une question importante de son ordre du jour et selon le Directeur général adjoint, les participants arriveront à la conclusion que des progrès considérables ont été accomplis. La première phase du programme pour la Région centrale a été achevée et la phase II est en cours. Il a déclaré que les succès remportés à ce jour dans cette Région sont dus aux efforts combinés des pays de l'aire du Criquet pèlerin, à l'appui et à l'intérêt des donateurs et au travail acharné des fonctionnaires nationaux et internationaux. Dans la Région occidentale, un programme a été élaboré et l'on n'attend plus, pour sa mise en œuvre, que la confirmation de l'appui des donateurs. En Asie du Sud-Ouest, des négociations ont été entamées afin d'identifier un appui pour les activités de formation et la modernisation des technologies antiacridiennes dans la Région.
5. M. Harcharik a rappelé aux participants que la direction générale de la FAO compte sur le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin pour lui faire des recommandations qui serviront de lignes directrices à la FAO dans ses efforts de coordination et de lutte contre cet insecte ravageur.
6. Le Directeur général adjoint a remis une médaille en argent à M. Jean Roy qui, pendant plus de quarante ans, a apporté une contribution importante à la lutte opérationnelle contre le Criquet pèlerin.

BUREAU

7. Le bureau ci-après a été élu à l'unanimité:
Président: M. El-Gammal (Égypte)
Vice-Président: M. Zafar Ali Khan (Pakistan)
Comité de rédaction: le Secrétariat, aidé par M. Lecoq (France) et M. Hilali (Maroc).

ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour, tel qu'il figure en Annexe II, a été adopté.

PRÉSENTATIONS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS

Situation acridienne et prévisions: juillet 1999 à septembre 2001

9. Le texte de la présentation est reproduit à l'Annexe III.
10. Lors des débats qui ont suivi, plusieurs pays ont souligné que l'évaluation de la situation acridienne et les prévisions accusaient des faiblesses, certains pays-clés n'effectuant pas de prospections acridiennes. Il a été noté que la plus grande partie des informations provenaient de la Mauritanie et du Soudan, mais qu'aucune prospection n'était réalisée dans les autres pays du Sahel ni dans le nord de la Somalie. D'autres pays transmettent également une information régulière au Siège. Le Secrétariat a répondu que certains pays ont rencontré des difficultés, que ce soit au niveau des effectifs en personnel ou des véhicules nécessaires aux prospections. L'efficacité des prospections réalisées dans quelques pays a permis de compenser les carences dans les pays voisins, en attendant le renforcement de la capacité de prospection dans tous les pays clés, dans le cadre du programme EMPRES.
11. Le délégué du Maroc a attiré l'attention sur les données des deux dernières années présentées dans le document de travail, qui soulignaient l'importance des opérations de lutte préventive entreprises dans la Région occidentale ; il a été précisé que 75% des superficies traitées dans l'aire de répartition du Criquet pèlerin durant ces deux dernières années l'ont été en Région occidentale. Le programme EMPRES a été lancé initialement dans la Région centrale car, historiquement, de nombreuses pullulations de Criquet pèlerin se sont développées dans cette Région. Il est cependant clair que la Région occidentale joue un rôle aussi important, d'où la nécessité évidente de mettre en place EMPRES dans cette Région.
12. Les Secrétaires des Commissions de la FAO pour la Région centrale et pour l'Afrique du Nord-Ouest ont donné des informations complémentaires de la situation acridienne dans leurs régions respectives.
13. En conclusion, il a été noté que les conditions actuelles sont très favorables à la reproduction du Criquet pèlerin sur de vastes superficies dans les trois régions, mais que les populations acridiennes sont actuellement très réduites. En conséquence, le Comité a **RECOMMANDÉ**, comme mesure essentielle, que les unités antiacridiennes nationales des pays-clés de l'aire du Criquet pèlerin restent vigilantes et effectuent régulièrement des prospections au cours des prochains mois.

14. Il a été reconnu que la qualité et la fréquence des rapports de prospection envoyés au Service d'information sur le Criquet pèlerin au siège de la FAO présentaient encore quelques lacunes. Le Comité a **RECOMMANDÉ** de poursuivre les efforts en conjuguant l'action des Commissions et celle du programme EMPRES, afin de faire parvenir en temps voulu au Centre d'information sur le Criquet pèlerin des rapports réguliers et satisfaisants, émanant de tous les pays de la ligne de front.

Contribution des données SPOT VEGETATION à l'amélioration du suivi de la végétation des zones désertiques

15. L'expert en télédétection a expliqué que deux importants produits ont été récemment mis au point. Pour la première fois, l'ensemble de la zone de rémission du Criquet pèlerin a été couverte de façon régulière par une seule et même image du satellite SPOT. En outre, le satellite était équipé de capteurs spécialement conçus pour le suivi de la végétation. La Belgique a financé une année de recherche pour essayer de réduire la confusion dans les images entre les sols nus et le faible couvert végétal en élaborant un nouveau produit, le Couvert végétal potentiel (PVC). Les résultats obtenus jusqu'ici ont indiqué qu'il y avait une bonne corrélation entre les observations par satellite et les observations sur le terrain, mais le couvert végétal très faible ou la végétation très clairsemée, qui restent malgré tout suffisantes pour permettre l'existence de populations de criquets pèlerins, ne sont pas détectés. A titre expérimental, des images PVC ont été envoyées de manière irrégulière dans les pays d'Afrique du Nord-Ouest. Des informations constantes de la part des unités antiacridiennes nationales sont nécessaires pour améliorer la fiabilité opérationnelle des images.
16. Il a été noté que la plate-forme la plus indiquée pour utiliser les images satellite et les données sur le Criquet pèlerin est le système RAMSES de gestion des données. Ce système a été approuvé par le DLCC à sa trente-cinquième session pour tous les pays concernés par le Criquet pèlerin.
17. Il a été souligné que l'imagerie satellitaire ne peut servir de base unique pour la planification des opérations de prospection et de lutte antiacridienne et ne remplacera jamais la prospection sur le terrain. Lorsqu'elle est employée en association avec les données acridiennes et météorologiques passées et présentes, l'imagerie satellitaire peut être utilisée pour fournir la meilleure estimation possible des habitats favorables au Criquet pèlerin. Cette possibilité peut faire progresser la planification et la prise de décision au niveau national et permettre au Bureau d'information sur le Criquet pèlerin à la FAO d'améliorer ses prévisions.
18. Lors des débats qui ont suivi, il a été noté que tous les travaux SPOT des trois dernières années ont été axés sur les régions occidentale et centrale. Rien n'a été fait dans la Région orientale. Cela en raison des ressources financières limitées dont on disposait et des domaines auxquels les donateurs destinaient leur soutien. Ces travaux ne pourraient être faits qu'en ayant recours à des contrats de brève durée. Des progrès plus satisfaisants pourraient être réalisés sur une base géographique plus large si l'on pouvait identifier l'appui de donateurs pour des apports à plus long terme. Il apparaît nécessaire d'améliorer la transmission des images du Bureau d'information sur le Criquet pèlerin vers les unités antiacridiennes nationales, pour une validation générale sur le terrain de l'utilité des images, et de mener des travaux ultérieurs sur la correction

des images en vue d'obtenir une plus grande précision. Le Comité a donc **VIVEMENT RECOMMANDÉ** à la FAO et aux pays concernés de faire tout leur possible pour trouver un ou plusieurs donateurs disposés à appuyer sur le long terme le développement de l'imagerie satellitaire comme outil opérationnel pour le contrôle du Criquet pèlerin.

L'expérience mauritanienne dans le domaine de la surveillance antiacridienne

19. Un exposé a décrit la situation acridienne en Mauritanie et les structures mises en place pour la gérer. Un effort considérable a été fait pour recueillir toutes les données sur les opérations de prospection et de lutte pendant la période 1988-1999 et créer une base de données exhaustive. Les zones les plus fréquemment infestées par le Criquet pèlerin ont été identifiées. Une analyse des éléments rendant ces zones favorables aux criquets a été effectuée. Les résultats de l'étude ont conduit à une meilleure connaissance de la répartition spatio-temporelle des acridiens et des zones susceptibles d'abriter des populations grégaires. Les résultats ont également aidé à améliorer la gestion des équipes de prospection et à obtenir une réduction des coûts de l'ordre de 30% pour les prospections. Une contribution a été apportée à la connaissance des déplacements des criquets pèlerins dans l'ensemble de la Région.
20. Les participants ont souligné que l'étude mauritanienne était un exemple rare de d'utilisation de données d'archives pour faciliter les prospections. A l'avenir, il devrait être possible de centrer les efforts sur les zones essentielles qui ont été identifiées. Cela ne devrait pas exclure une évaluation générale de la situation dans l'ensemble des habitats potentiellement favorables. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que l'étude mauritanienne soit publiée dans la collection FAO des « Séries Techniques sur le Criquet pèlerin » ou dans une autre revue appropriée. Il a également été **RECOMMANDÉ** que l'étude soit approfondie, étendue à d'autres pays de la Région et incorporée dans le programme de recherche EMPRES en Région occidentale. Le Comité a également noté que l'OCLALAV disposait d'une masse de données d'archives sur les acridiens et il a **RECOMMANDÉ** que le Conseil de l'OCLALAV prenne des mesures pour sauvegarder ces données et les incorporer dans une base de données appropriée.
21. Le Comité a noté que plusieurs pays continuaient à avoir du mal à réaliser des prospections régulières. Dans le cas du Mali, des efforts ont été faits pour surmonter ces difficultés, mais ont été gravement compromis par le décès récent du Chef de la Cellule Protection des Végétaux et Lutte antiacridienne, M. Moussa Sissoko, disparu dans un accident d'hélicoptère. Le Comité s'est déclaré très affligé par cette nouvelle et a demandé au Président du DLCC d'envoyer un message de condoléances au Gouvernement malien et à la famille de M. Sissoko.

Études concernant la surveillance antiacridienne réalisées par l'Université de Wageningen sur la côte de la mer Rouge

22. Le délégué des Pays-Bas a fait le point des études sur la dynamique des populations acridiennes que l'Université de Wageningen réalise sur le littoral soudanais de la mer Rouge. Cette étude est financée par les Pays-Bas à titre de contribution au programme EMPRES dans la Région centrale. Elle fait notamment appel à des méthodes géostatistiques relativement nouvelles. Sur la surface étudiée de 150 km², on a

appliqué une grille d'échantillonnage recouvrant différents types d'habitats de criquets. Faut d'autres possibilités, l'étude a porté sur les populations de Criquet pèlerin en phase solitaire sur lesquelles on savait relativement peu de choses. Elle a notamment permis de constater que les habitats à mil/héliotropium sur sols sablonneux fins à taux d'humidité élevé et qui recouvrent 4 % de la zone étudiée accueillait plus de 80 % des criquets trouvés lors de la saison de 1999/2000 et 100 % pour la saison 2000/2001. Selon certaines constatations, les feuilles des cultures vivrières dans les habitats étudiés présentaient des taux d'azote élevés. Ce n'est pas là chose nouvelle, mais c'est la première fois que des données quantitatives confirment les théories sur les préférences en matière d'habitat.

23. Des questions ont été posées pour obtenir des précisions sur l'étude, en particulier sur les applications pratiques qu'elle pourrait avoir. Le délégué a répondu que la participation d'agents de surveillance antiacridienne avait eu un avantage sensible. Dans une certaine mesure, ces agents ont maintenant amélioré leur méthode de surveillance et comprennent mieux comment et où chercher les criquets quand les populations sont faibles. Il faut espérer que cette étude contribuera à définir l'effort minimal requis pour évaluer avec exactitude les populations acridiennes et donc à réduire le plus possible les coûts de surveillance.
24. En conclusion, le Comité a **RECOMMANDÉ** que les études sur la dynamique des populations de Criquet pèlerin se poursuivent pour contribuer le moment venu à améliorer la méthodologie de surveillance. Le Comité a également **RECOMMANDÉ** que les régions occidentale, centrale et orientale mettent en commun leur expérience en matière de procédures de surveillance lors de visites mutuelles de façon à ce que les meilleures méthodes soient utilisées en fonction des circonstances.

Mise en œuvre des recommandations de la trente-cinquième session

25. Quinze recommandations avaient été formulées lors de la dernière session du DLCC. Chacune d'entre elles a été examinée et les progrès réalisés ont été présentés au Comité. Certains points ont été abordés dans le cadre d'autres interventions au cours de la session.
26. Le Comité a noté que les progrès sur certaines recommandations avaient été lents. Le Secrétariat a expliqué que le Groupe acridiens et autres migrants nuisibles est composé de quatre fonctionnaires techniques permanents, ce qui est insuffisant. La mise en œuvre de toutes les recommandations du DLCC était pour eux une lourde charge supplémentaire. Certains délégués ont regretté que l'insuffisance des effectifs n'ait pas permis au Groupe d'apporter suffisamment de soutien aux pays touchés par les invasions acridiennes. Il a été **RECOMMANDÉ** que la FAO envisage de renforcer les effectifs du Groupe acridiens pour que les pays touchés par les invasions acridiennes bénéficient d'un meilleur service.
27. En relation avec les dispositions en matière de bourses du DLCC, le Secrétariat a fait observer que l'octroi de bourses par région ralentissait parfois leur mise en œuvre si les pays n'avaient pas de candidats convenables à proposer. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour choisir un candidat dans une autre Région en cas d'absence de candidats dans la Région initialement considérée.

Rapport de la septième session du Groupe technique du DLCC

28. Le rapporteur du Groupe technique a résumé les débats qui avaient eu lieu en juin 2000. Parmi les questions techniques importantes abordées figurent la mise à jour des Directives sur le Criquet pèlerin, le suivi de l'environnement dans le cadre des opérations antiacridiennes, le rôle du GPS dans les traitements antiacridiens, les opérations antiacridiennes en Australie et le mandat du Comité. Les débats furent d'un haut niveau technique, comme l'avait demandé le Comité à sa trente-cinquième session, qui souhaitait que les points techniques soient au cœur des activités du Groupe. À la fin de la réunion, le Groupe a proposé des points à aborder pour sa prochaine session.
29. Lors du débat, le Secrétariat a insisté sur le fait que le Groupe technique devait rendre compte au Comité. Il ne prend pas de décision. Des questions ont été posées sur le calendrier des réunions du Groupe. Le Comité avait décidé à sa trente-cinquième session que les sessions devaient se tenir une fois par an, mais aucune session n'a été organisée en 2001. A la proposition d'un délégué pour une réunion du Groupe trois mois avant le DLCC, le Secrétariat a répondu que le Groupe acridiens aurait de grandes difficultés à organiser une réunion de ce Groupe tout en préparant la session du Comité. À l'heure actuelle, le plus rationnel serait de prévoir une réunion du Groupe technique l'année où le Comité ne siège pas. Des sessions annuelles pourraient être à nouveau envisagées si suffisamment de thèmes de discussion valables étaient proposés.
30. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les thèmes proposés par le Groupe technique soient retenus et que l'on envisage également d'aborder la question des dégâts causés par les criquets aux récoltes et des moyens de les évaluer, et de clarifier des informations critiques sur l'utilité des opérations de lutte antiacridienne publiées dans certains documents de la FAO.

L'utilisation des Systèmes de positionnement par satellite dans les opérations de lutte contre le Criquet pèlerin

31. Une description a été donnée de l'état d'avancement du projet financé en Mauritanie par la Norvège pour mettre au point l'utilisation du GPS et du DGPS (Système de positionnement géographique différentiel) pour les traitements aériens et terrestres d'insecticides. Le Conseiller technique principal du projet a présenté un exposé sur les aspects techniques du GPS et du DGPS et le Chef du Centre de lutte antiacridienne a donné son avis sur les avantages de ces systèmes pour la gestion et la mise en œuvre des campagnes antiacridiennes. Il a été noté qu'il ne faisait aucun doute que le DGPS présentait des avantages en pulvérisation aérienne, qu'il s'agisse de la précision du traitement, de la réduction du gaspillage en pesticides ou du suivi approprié des opérations de lutte. Il reste à prouver que les systèmes non différentiels sont suffisamment précis. Pour la pulvérisation terrestre, le DGPS a un coût trop élevé pour équiper chaque véhicule de traitement, et dans le cadre du projet, il est prévu de mettre au point un système de GPS moins coûteux qui devrait être suffisamment précis.
32. Le délégué de l'Arabie saoudite a demandé si le Système de positionnement géographique différentiel (DGPS) enregistre l'altitude aussi bien que la position dans

l'espace et il lui a été indiqué que la précision verticale était dix fois inférieure à la précision horizontale. Répondant à une question du délégué de la Jordanie, le Comité a expliqué que les systèmes n'étaient pas sensibles aux conditions difficiles de terrain, comme dans le cas des montagnes. Le délégué du Pakistan a été informé que les turbulences durant les traitements n'affecteraient pas le système lui-même, mais poseraient un problème pour le pilotage.

33. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que tous les traitements antiacridiens aériens soient effectués par des avions équipés de systèmes DGPS/indicateurs de débit. Toutes les organisations, dont la FAO, devraient inclure ces spécifications dans tout appel d'offres pour des opérations de traitement. Le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin a en outre **VIVEMENT RECOMMANDÉ** que le projet financé par la Norvège soit prolongé au-delà de sa date d'échéance actuelle - décembre 2001 - afin d'obtenir des résultats supplémentaires et d'en faire bénéficier tous les pays touchés par le Criquet pèlerin.

Utilisation du *Metarhizium* pour la lutte antiacridienne en Australie

34. Le Directeur de la Commission australienne de lutte antiacridienne (APLC) a décrit les résultats obtenus en Australie durant la dernière campagne d'essais opérationnels d'emploi du *Metarhizium* sur une superficie totale de 23 000 hectares. Plus de 90 % de mortalité ont été obtenus dans tous les cas, mais le nombre de jours nécessaires pour obtenir ce résultat a varié. Il a cité un article scientifique indiquant que les analyses AND des isolats australien, LUBILOSA et brésilien de *Metarhizium* ont montré qu'ils appartiennent tous à la même variété, à savoir *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*. Il a indiqué que cela devrait faciliter l'homologation. Il a expliqué que l'APLC subissait diverses pressions, en particulier de la part des producteurs de viande de bœuf biologique, pour utiliser un agent de lutte biologique. Un nombre croissant de zones de recrudescence du criquet étant classées comme exploitations biologiques, l'utilisation d'un agent de lutte biologique est donc un élément essentiel de la stratégie de lutte préventive de l'APLC. Une société australienne est à présent parfaitement capable de produire des spores en quantités suffisantes mais que la capacité à dégager des bénéfices demeurerait un obstacle au développement. Le Directeur a signalé que les dosages actuels sont fixés à 25 g de spores à l'hectare, mais des études ont été programmées pour tenter de réduire ces quantités à 6 g/ha seulement, ce qui rendrait ce produit meilleur marché que les pesticides conventionnels. Son coût actuel est d'environ 6 \$ É.-U. l'hectare. La durée de conservation en magasin est de 18 mois à une température constante de 28°C.

Emploi de *Metarhizium anisopliae* var *acridum* pour la lutte biologique contre les criquets et les sauteriaux : avantages écologiques et contraintes

35. Le représentant de l'Imperial College et CABI Bioscience, Royaume-Uni a décrit divers essais effectués sur différentes espèces de criquets et de sauteriaux, y compris le Criquet pèlerin, effectués en Afrique au moyen de l'isolat LUBILOSA. Ces essais semblent indiquer qu'il existe une alternative biologique viable pour remplacer les pesticides chimiques. Il reste toutefois deux grandes contraintes : la disponibilité de quantités suffisantes de produit en cas de besoin et le fait que certaines conditions écologiques peuvent ralentir énormément l'action du produit. L'interaction entre l'aptitude du criquet à la thermorégulation et la limitation de la croissance de l'agent

pathogène en fonction de la température ambiante a été expliquée. L'orateur a présenté un certain nombre de résultats intéressants qui sont encore à l'étude. Il existe, semble-t-il, un effet résiduel du traitement qui est proportionnel au dosage utilisé; plus la dose est élevée, plus l'effet est durable. Le traitement au *Metarhizium* des criquets adultes provoque une maturation sexuelle précoce et diminue le dépôt de matière grasse. Les œufs qui sont pondus par la suite donnent naissance à des individus solitaire.

36. Les deux documents sur le *Metarhizium* ont été examinés ensemble. Le délégué du Niger a demandé comment le produit fonctionnait à des températures nocturnes de 0°C et des températures diurnes de 45°C. Il a été informé que ces conditions sont les plus défavorables pour le *Metarhizium* et qu'un délai de 50 jours pourrait être nécessaire pour atteindre une mortalité élevée. Le délégué de l'Algérie s'est enquis de l'effet de l'humidité et il lui a été répondu qu'ils sont nuls car les spores sont en formulation huileuse. Plusieurs délégués ont demandé quels étaient les effets secondaires du produit. il a été indiqué qu'un dossier d'information disponible aux fins d'homologation montre que les effets secondaires sont généralement très faibles par rapport à ceux des pesticides chimiques. Les criquets non ciblés sont les plus menacés. En ce qui concerne les abeilles, une expérimentation en laboratoire à des conditions d'exposition maximale a provoqué une infection mais, sur le terrain, le *Metarhizium* n'a pas eu d'effet sur les essaims d'abeilles.
37. Il a été noté qu'il était nécessaire de normaliser les procédures d'homologation pour accélérer le processus. Il a été **RECOMMANDÉ** que la FAO fasse en sorte que les données techniques nécessaires soient disponibles pour tous les États-membres du DLCC.
38. Le délégué d'Égypte a noté que le *Metarhizium* serait probablement utilisable dans différentes situations pour la lutte antiacridienne, et plus particulièrement dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive. Toutefois, lorsque les cultures doivent être protégées immédiatement ou dans d'autres circonstances où une élimination rapide est nécessaire, les pesticides traditionnels s'imposeront. L'Australie pense pouvoir utiliser le *Metarhizium* pour 30 à 40 % des opérations de lutte dans un avenir proche.
39. Il a été noté que si le *Metarhizium* est actuellement considéré comme une alternative efficace et acceptable pour l'environnement pour remplacer les insecticides chimiques conventionnels, il faut à présent démontrer comment mettre au point une stratégie efficace de lutte préventive contre le Criquet pèlerin utilisant ce produit.
40. En conclusion, le Comité a **RECOMMANDÉ** que des essais opérationnels à grande échelle contre le Criquet pèlerin soient effectués par les pays touchés par ce fléau avec l'appui de la FAO, d'EMPRES et des Commissions, dès que des cibles appropriées auront été identifiées. Le Comité a **RECOMMANDÉ** en outre de poursuivre les recherches sur les contraintes de l'utilisation du *Metarhizium* et sur ses effets secondaires, et il a exhorté la FAO à coordonner les efforts pour harmoniser les procédures d'homologation.

Mise à jour des directives sur le Criquet pèlerin

41. Le Secrétariat a rappelé l'histoire des directives sur le Criquet pèlerin et a expliqué que leur mise à jour s'était avérée une entreprise de longue haleine. Six d'entre elles ont été révisées par le Groupe acridiens ; celles sur le suivi de l'environnement sont en cours de préparation. Le Secrétariat a décrit la présentation des directives et les différents aspects nouveaux. Des exemplaires ont été distribués à tous les participants. Il a été **RECOMMANDÉ** que la FAO finalise aussi vite que possible les directives sur le suivi de l'environnement et prépare les versions arabe et française des sept directives.

Adoption de la fiche standard proposée pour le suivi des traitements

42. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin pour la Région centrale a présenté la fiche standard proposée. Il a expliqué que le premier projet de fiche avait été préparé lors d'un cours de formation EMPRES en Éthiopie grâce à la collaboration entre EMPRES, le Royaume-Uni et d'autres participants. La version définitive de la fiche telle que présentée a été revue par les unités antiacridiennes d'EMPRES-Région centrale et, dans une moindre mesure, par celles d'EMPRES-Région occidentale. Cette fiche est conçue pour être utilisée en même temps que la fiche de prospection adoptée par le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin à sa trente-troisième session et qui est maintenant largement employée. On a souligné à quel point il importe de recueillir des données sur la lutte antiacridienne en vue d'une analyse ultérieure au niveau national. Cette analyse devrait aider à identifier des pratiques erronées, à préciser les besoins en formation et en équipement. Il a été rappelé que le Groupe consultatif sur les pesticides a également invité les unités antiacridiennes à fournir des informations en retour sur les résultats opérationnels obtenus avec différents pesticides. Le Secrétaire a précisé que lors de l'expérimentation sur le terrain, les équipes de lutte antiacridienne avaient estimé, en première réaction, que la fiche était trop compliquée. Toutefois, lorsque les équipes ont commencé à s'y habituer, elles ont constaté que la fiche pouvait être remplie rapidement. Il faut toutefois préciser que les équipes ne doivent pas nécessairement, dans un premier temps, fournir tous les détails et que cela doit constituer un processus graduel.
43. Certains délégués, tout en reconnaissant l'importance de la collecte de données concernant les traitements, ont estimé qu'en cas d'infestation acridienne, la priorité était de réaliser des opérations de lutte et non de compléter des fiches. On a également estimé que la fiche demandait trop de détails. Il est expliqué que la fiche était conçue délibérément de façon à être la plus complète possible, étant donné que certains détails concernant les superficies traitées et la topographie sont déjà prévus dans la fiche de prospection. Dans un premier temps, les opérateurs ne seront pas obligés de fournir tous les détails requis, jusqu'à ce qu'ils s'habituent à cette fiche et qu'ils commencent à se rendre compte qu'elle peut être remplie assez rapidement.
44. Le délégué du Maroc a fait observer que la date limite d'utilisation d'un pesticide ne reflète pas nécessairement son état, notamment s'il a été entreposé dans de bonnes conditions. Après la date limite, une analyse chimique du pesticide doit être exécutée pour en confirmer la validité. Cette information pourrait être ajoutée à la fiche comme information supplémentaire.

45. Il a été convenu que, dans toute la mesure possible, la fiche devrait être remplie sur place car tout retard pourrait très probablement se traduire par un oubli d'informations utiles.
46. Après de longs débats, il a été **RECOMMANDÉ** que la fiche soit ré-examinée par le Groupe technique du DLCC à sa prochaine réunion. Parallèlement, les États sont invités à l'utiliser à titre expérimental. Des informations en retour concernant cette fiche devraient être envoyées à la FAO.

Rapport du Groupe consultatif sur les pesticides pour 1999

47. Le rapporteur a évoqué dans les grandes lignes les principales conclusions du Groupe concernant l'efficacité des dosages de pesticides jugés efficaces contre le Criquet pèlerin. Il a également mentionné les travaux réalisés pour l'évaluation des risques environnementaux de ces pesticides pour différentes catégories d'organismes non cibles.
48. Lors des débats qui ont suivi, le délégué de la Norvège a demandé s'il était probable que l'adoption de la technologie DGPS permettrait de réduire les dosages. Des études réalisées par des scientifiques norvégiens indiquent que des applications précises de pesticides permettraient de réduire les dosages jusqu'à 50 %. L'intervenant a déclaré que le Groupe était toujours disposé à examiner de nouvelles données à condition qu'elles soient tirées d'essais réalisés selon des protocoles validés. Si de telles données révélaient clairement que des doses plus faibles peuvent être efficaces, le Groupe modifierait ses tableaux en conséquence.
49. Le délégué d'Arabie saoudite a déclaré qu'il serait utile que le Groupe indique dans ses tableaux le risque relatif posé par les résidus de différents pesticides pour les produits laitiers et carnés. L'intervenant a accepté de porter cette question à l'attention du Groupe à sa prochaine réunion. Le délégué de la Mauritanie a en outre déclaré que certains des pesticides énumérés avaient un effet corrosif sur les équipements de pulvérisation. Cet aspect devrait être mentionné pour aider à choisir les pesticides.

État d'avancement d'EMPRES et perspectives

50. Une présentation générale a été faite aux participants sur le programme EMPRES – Région centrale, ses origines et ses objectifs. Des renseignements détaillés ont été fournis sur les progrès accomplis dans les domaines de l'alerte rapide, la réaction rapide et la recherche, maintenant que le programme était entré dans la première année de sa Phase II. Les principaux résultats peuvent être résumés comme suit : amélioration des prospections et des communications pour le premier thème, formation extensive pour le deuxième et lancement de plusieurs programmes de recherche au sein de la Région pour le troisième. Parmi les faits nouveaux, on peut notamment citer le lancement d'un programme de recherche en collaboration avec le Centre international pour la physiologie et l'écologie des insectes sur l'utilisation, comme agent de lutte antiacridienne, de la phéromone phényl-acétonitrile. Des efforts importants sont déployés pour la planification des opérations d'urgence et le renforcement des capacités des unités nationales de lutte antiacridienne.

51. Le Secrétaire de la CLCPANO a donné un bref aperçu chronologique de la mise en place du Programme pour la Région occidentale. Il a précisé que le programme est nettement plus récent que celui de la Région centrale puisque 2001 est sa première année de fonctionnement. Lors de l'atelier de Nouakchott en février 2001, le schéma de planification pour la Phase I de 4 ans a été élaboré. Les objectifs, résultats attendus et plans d'urgence ont été définis. Il a souligné que le programme n'est pas pleinement opérationnel car les contacts avec plusieurs donateurs n'ont pas encore totalement abouti.
52. Le délégué du Royaume-Uni a expliqué que malgré les importants changements intervenus récemment dans les effectifs du NRI, tous les engagements existants contractés avec la FAO, notamment ceux relatifs aux programmes de formation RAMSES, seraient honorés. Le DFID/NRI a entrepris une évaluation de son soutien à EMPRES et réalisera par la suite une étude sur les impacts, coûts et avantages de la lutte antiacridienne, ainsi que sur l'importance des dégâts causés par les criquets et leur incidence sur les moyens d'existence des agriculteurs. La poursuite de l'appui à EMPRES dépendra des conclusions de cette étude.
53. Des questions ont été posées sur les groupes visés par la formation d'EMPRES. Le délégué d'IRLCO-CSA a demandé qu'elles étaient les mesures prises par EMPRES pour éviter de former des fonctionnaires quittant la fonction publique peu de temps après avoir reçu leur formation. Il a été expliqué qu'EMPRES visait plusieurs groupes y compris des fonctionnaires chargés de la lutte antiacridienne, des agents de protection des plantes, des prospecteurs et des agriculteurs. EMPRES encourage également la mise en place de programmes nationaux réguliers de formation faisant appel à des ressources humaines nationales. Ces programmes devraient être autonomes et pouvoir remédier au renouvellement du personnel.
54. Un grand nombre de délégués ont exprimé leur appui au programme EMPRES-Criquet pèlerin dans son ensemble. Plusieurs d'entre eux ont indiqué combien ils étaient impressionnés par les progrès réalisés en Région centrale et souhaité que les mêmes efforts soient fournis dans leur Région en renforçant la formation et l'appui matériel. Il ont souligné que les autorités de leurs pays appuyaient le programme EMPRES dans la Région occidentale.
55. En conclusion, le Comité a **RECOMMANDÉ** que l'élargissement d'EMPRES à toutes les régions soit appuyé par toutes les parties intéressées : les pays de l'aire de distribution du Criquet pèlerin, la communauté internationale et la FAO. Le Comité a lancé un **APPEL PRESSANT** aux donateurs pour qu'ils appuient le Programme pour la Région occidentale afin de le rendre pleinement opérationnel et qu'ils envisagent à l'avenir des mesures en faveur de la Région orientale.

Rapports des commissions et organisations régionales

56. Le Secrétaire de la **Commission pour la Région centrale** a expliqué que les travaux de la Commission ont été affectés par le départ, en juillet 2000, du précédent Secrétaire qui n'a été remplacé qu'à partir du 1er août 2001. Toutefois, un certain nombre d'activités ont été réalisées, notamment plusieurs formations organisées conjointement avec EMPRES- Région centrale. Deux prospections conjointes le long de la frontière entre l'Égypte et le Soudan ont été effectuées et des participants

d'Érythrée, d'Éthiopie, d'Oman, du Yémen et d'Arabie saoudite ont participé à la première d'entre elles. Le Secrétaire a également donné des informations détaillées sur d'autres activités y compris la participation de la Commission pour la Région centrale à des réunions, de la recherche, des publications et à l'élimination des pesticides périmés.

57. Il convient de mentionner un fait récent de grande importance : Djibouti a décidé d'adhérer à la Commission pour la Région centrale, ce qui porte à 14 le nombre total des États Membres. La FAO a continué à inviter instamment l'Érythrée et l'Éthiopie à se joindre à la Commission afin de créer des moyens durables de lutte antiacridienne préventive dans la Région.
58. Des questions ont été posées par les participants concernant l'état d'avancement d'un manuel en arabe sur le Criquet pèlerin qui était en préparation depuis plusieurs années et certains se sont demandés si cela ne faisait pas double emploi avec les directives sur le Criquet pèlerin. Il a été précisé qu'il ne s'agit pas d'un manuel mais d'un ouvrage de base en arabe traitant des différents aspects de l'acridologie et destiné aux structures nationales concernées par le Criquet pèlerin dans les pays arabes.
59. Le Comité a également convenu de consigner par écrit à quel point tous les pays de l'aire du Criquet pèlerin sont reconnaissants à M. Mahmoud Taher, invité d'honneur de la 36e Session du DLCC, pour le travail effectué en tant que Secrétaire de la Commission pour la Région centrale pendant douze ans. Au cours de cette période, la Commission pour la Région centrale s'est renforcée, mieux organisée et a gagné le respect des États Membres et des autres régions de l'aire du Criquet pèlerin, en grande partie grâce aux efforts inlassables de M. Taher. Le Comité a demandé au Président de la Session d'envoyer en son nom une lettre de reconnaissance et de remerciement à M. Taher.
60. Le Secrétaire de la **Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest** (CLCPANO) a retracé brièvement l'historique de la Commission. Il a également décrit les diverses activités entreprises par la Commission au cours des deux dernières années, notamment : suivi de la situation acridienne et rôle des équipes maghrébines dans la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région, suivi des recommandations de la 22e session de la Commission et de la 29e réunion de son Comité exécutif, tenue de la 23e session, réalisation d'un état des lieux sur les recherches effectuées dans la Région au cours des 50 dernières années et sur les activités de la Commission au cours des 30 dernières années, réalisation d'une mission scientifique pour étudier la reproduction inhabituelle du Criquet pèlerin observée en 1998-99 dans le sud-est de la Libye, organisation d'un atelier régional de formation sur les nouvelles technologies de prospection et de lutte en Libye et de plusieurs stages nationaux. Le Secrétaire de la Commission a aussi souligné les activités liées au retour du Siège de la CLCPANO à Alger et les actions menées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin pour la Région occidentale (CLCPRO). Des efforts ont été déployés pour renforcer la collaboration avec la Région centrale (CRC et EMPRES – Région centrale), à travers la participation mutuelle à plusieurs réunions.
61. Le Secrétariat de la **Commission pour l'Asie du Sud-Ouest** (SWAC) est assuré par le Groupe acridiens du siège de la FAO. Il a été expliqué que la principale activité au

cours des deux dernières années a été la tenue d'une session de la Commission à Téhéran, en République islamique d'Iran, en septembre 2000. Parmi les décisions importantes, on peut citer: efforts visant à améliorer les communications à travers l'utilisation de la messagerie électronique et de radios à haute fréquence, organisation de formations sur les pulvérisateurs UBV dans le cadre du programme lancé à l'échelle de toute la Région pour remplacer le système précédemment utilisé (pulvérisateur monté sur pot d'échappement) et formation sur les radios à haute fréquence. La Commission pour l'Asie du Sud-Ouest cherche également à faire en sorte que toutes les équipes de prospection et de lutte antiacridienne soient équipées conformément aux indications de la liste standard des équipements établie par la FAO. Les délégués ont exprimé leur intérêt pour les nouvelles technologies de lutte antiacridienne, y compris les ordinateurs de poche, GPS, images SPOT et biopesticides, et ont exprimé le souhait de voir réaliser des études pilotes sur leur utilité. L'accord portant création de la Commission, qui a été mis à jour, la dernière fois, en 1977, a été examiné et il a été notamment recommandé de simplifier le nom de la Commission et de supprimer le Comité exécutif. Un budget a été approuvé, qui tient compte du solde précédent non dépensé.

62. Le Secrétariat a fait savoir qu'il avait été informé que le Directeur de l'**Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin dans l'est africain** (OLCP-EA) avait dû renoncer à la dernière minute à participer à la réunion. Il a été noté qu'un document de travail avait été préparé et distribué aux participants.
63. En ce qui concerne l'**Organisation commune de lutte antiacridienne et anti-aviaire** (OCLALAV), aucun document de travail n'avait été reçu et aucun représentant n'était présent.
64. Le Directeur de l'**Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe** (IRLCO-CSA) a présenté un exposé sur son organisation et les activités de prospection et de lutte qu'elle mène dans les huit aires grégarigènes connues du criquet nomade. Il a indiqué que l'IRLCO-CSA subissait des contraintes financières parce que les États membres ne versaient pas régulièrement leurs contributions. En outre, la flotte aérienne de l'Organisation était vieillissante et difficile à entretenir.

Fonds fiduciaire international 9161 : contributions, dépenses et plan de travail

65. Le Secrétariat, qui gère le Fonds fiduciaire du DLCC, a présenté le document de travail figurant en Annexe V.
66. Le délégué de la Mauritanie a indiqué qu'une récente contribution de 10 000 dollars É.-U. avait été versée au DLCC. Le Comité a pris acte de cette marque de confiance dans le Fonds fiduciaire du DLCC et il a estimé qu'il devrait être un exemple pour les autres États Membres. Le délégué a également demandé s'il ne serait pas possible d'effectuer un paiement unique à la lutte antiacridienne pour les pays qui étaient membres à la fois de la Commission et du DLCC.
67. Le délégué du Maroc, après avoir soulevé quelques questions de détail relatives aux comptes, a demandé instamment que le Secrétariat prenne sans tarder des mesures

pour que la Région occidentale puisse bénéficier d'une autre série de bourses du DLCC.

68. En réponse à une question concernant la Consultation d'experts proposée sur les biopesticides, pour laquelle une contribution du Fonds fiduciaire était proposée, il a été expliqué que la Consultation indépendante serait axée sur l'homologation des biopesticides, en particulier le *Metarhizium*, et s'efforcera de fournir aux pays intéressés des orientations sur la façon de faciliter le processus.
69. Le délégué de l'Arabie saoudite a attiré l'attention sur le faible nombre de pays qui réglaient régulièrement leurs contributions au Fonds fiduciaire du DLCC et sur les 25 pays qui ne versaient aucune contribution. Le délégué de la France a indiqué que l'importance du solde non dépensé n'encourageait peut-être pas les contributions, mais le Secrétariat a fait remarquer que le budget proposé de plus de 1 million de dollars É.-U. pour les trois prochaines années, s'il était adopté, comporterait des prélèvements considérables sur le solde. Après débat, le Comité a remercié les pays qui avaient versé régulièrement leurs contributions et il a **RECOMMANDÉ** que les pays membres qui n'avaient pas réglé leurs contributions au Fonds fiduciaire du DLCC soient **INSTAMMENT PRIÉS** de s'acquitter de leurs obligations compte tenu des avantages que tous les pays touchés par le Criquet pèlerin tiraient des activités financées par le Fonds fiduciaire.
70. En ce qui concerne la contribution proposée du DLCC au budget EMPRES, le Secrétariat a expliqué que la politique de la FAO consistait à répartir équitablement les fonds entre les régions, mais qu'il fallait également tenir compte du caractère approprié des activités proposées et de la disponibilité d'autres ressources. Le délégué du Pakistan a indiqué que la Région orientale n'avait pas reçu de ressources du DLCC jusqu'ici, ce dont les participants ont pris acte.
71. Le délégué des Pays-Bas a déclaré qu'il était au courant qu'une proposition circulait pour que les données issues des essais sur des insecticides utilisées par le Groupe consultatif sur les pesticides (PRG) soient disponibles dans une base de données électronique. Cela présenterait deux avantages: d'une part de conserver les données et d'empêcher qu'elles ne se perdent, et d'autre part de les rendre plus facilement accessibles par l'intermédiaire d'Internet pour les pays concernés par le Criquet pèlerin et le Groupe consultatif. Le Comité a approuvé cette proposition et il a **RECOMMANDÉ** que des fonds du DLCC soient utilisés pour financer le coût de l'opération.
72. En conclusion, le Comité a félicité le Secrétariat pour sa gestion du Fonds fiduciaire et il a **RECOMMANDÉ** l'adoption des budgets proposés pour les années 2001, 2002 et 2003.

Questions diverses

73. Le Secrétariat a présenté une proposition concernant la frappe d'une médaille de la FAO commémorant les cinquante ans de participation de la FAO à la lutte contre le Criquet pèlerin. Le principe de cette idée a été approuvé à l'unanimité et le Secrétariat a accepté de se renseigner sur cette question et d'en tenir informés les États Membres.

Date et lieu de la trente-septième session

74. Le Comité a convenu que la prochaine session du DLCC se tiendrait au siège de la FAO à Rome dans deux ans, sauf détérioration particulière de la situation du Criquet pèlerin justifiant la tenue d'une session dans l'intervalle. Il a également été convenu que la date exacte serait arrêtée par le Directeur général de la FAO.

Adoption du rapport

75. Le rapport de la 36e Session, avec ses amendements, a été approuvé à l'unanimité.

Clôture de la Session

76. Le Président a remercié tous les participants pour leurs contributions, le Secrétariat pour l'excellente organisation de la Session, les rapporteurs pour la préparation du document final, les interprètes pour leur compétence et leur compréhension, et les messagères pour leur assistance.
77. Le Délégué de la Tunisie, au nom de tous les délégués, a chaleureusement remercié le Président et le Secrétariat pour l'organisation de la réunion, la FAO et son Secrétariat pour tout ce qui a été fait au nom du DLCC dans l'intérêt d'une gestion améliorée de la lutte contre le Criquet pèlerin et la promotion de la lutte préventive. Il a également remercié les bailleurs de fonds de leur soutien.
78. Au nom du Directeur général de la FAO, le Chef du Service Protection des plantes, M. Van der Graaff, a remercié tous les participants de leurs contributions assurant ainsi le succès de cette session du DLCC et les a félicités pour la qualité de leurs travaux. La FAO avait particulièrement apprécié la participation d'un si grand nombre de pays dans le difficile contexte actuel. Il a noté que l'essence même du succès de la lutte contre les recrudescences du Criquet pèlerin résidait dans une fructueuse collaboration entre les pays pour résoudre un problème auxquels ils ne peuvent faire face isolément. M. Van der Graaff s'est déclaré satisfait du soutien exprimé par la plupart des délégués au programme EMPRES. Il a indiqué que, de son côté, la FAO continuerait à apporter un soutien maximal dans la limite des ressources disponibles. En conclusion, il a souhaité à tous les participants, un bon voyage de retour dans leurs foyers. Il a déclaré close la 36e Session du DLCC.

NÉCROLOGIE

C'est avec une profonde tristesse que les Délégués des États participant à la 36e Session du DLCC ont appris la disparition tragique de Monsieur Moussa SISSOKO, Chef de la Cellule Protection des Végétaux et Lutte antiacridienne, en pleine mission de prospection au Mali. Le défunt était très estimé à l'échelle régionale et internationale et s'apprêtait à représenter son pays à cette Session. Dévoué et compétent dans ses responsabilités professionnelles, il ne ménageait aucun effort pour développer et renforcer la stratégie de lutte préventive et appuyer le Programme EMPRES en Région occidentale. Il était l'un des artisans qui ont établi la CLCPRO. En cette douloureuse circonstance, les participants à la 36e Session du DLCC expriment aux Autorités maliennes concernées et à la famille du défunt leurs condoléances les plus attristées.

LISTE DES PARTICIPANTS

Algeria - Algérie**Mr. Sid-Ali Rachef**

Sous Directeur
 Direction de la Protection des
 Végétaux et des Contrôles techniques
 Ministère de l'Agriculture
 12 Boulevard Amiouche
 Alger

Tel: 213 21 711712

Fax: 213 21 429349

Angola - Angola**Mr. Kiala Kia Mateva**

Conseiller
 Représentant Permanent Adjoint
 Ambassade d'Angola en Italie
 Via F. Brnanrdini, 21
 00165 Rome
 Italy

Tel: 3906 39366902

E-mail: nsengalu@hotmail.com

Australia - Australie**Mr. Graeme Hamilton**

Director

Australian Plague Locust Commission (APLC)
 Dept. Primary Industries & Energy
 GPO Box 858 Canberra ACT 2601
 Australia

Tel: 61 2 6272 5727

Fax: 61 2 6272 5074

E-mail: graeme.hamilton@affa.gov.au

Cameroon - Cameroune**Mr. Raphael Manga Amougou**

Sous-Directeur de la Protection des végétaux
 Minsitère de l'Agriculture
 MINAGRI
 Yaoundé

Tel: 237 31-02-68

Fax: 237 31-02-68

E-mail: rmangaamougou@yahoo.fr

Mr. Abdou Namba

Délégué Provincial de l'Agriculture
 pour l'Extrême-Nord
 Ministère de l'Agriculture
 DPAEN B.P. 328
 Maroua
 Tel: 237 29-12-80
 Fax: 237 29-12-80/29-29-43

Cape Verde – Cape Vert**Mr. Arnaldo Delgado**

Représentant Permanent Adjoint
 Ministère des Affaires Etrangères
 Ambassade du Cap Vert
 Via G. Carducci, No. 4 10 piano
 Rome
 Italy

Tel: 3906 4644678

Chad (Republic of) - Tchad**Mr. Djibrine Brahim Idrissa**

Directeur de la Protection des végétaux
 et du Conditionnement (D.P.V.C.)
 Ministère de l'Agriculture
 B.P. 1551
 N'Djamena

Tel: 235 524509/528692

Fax: 235 525119

E-mail: dpv@intnet.td

Ivory Coast - Côte d'Ivoire**Mr. Aboubakar Bakayoko**

Représentant Permanent Adjoint
 Ambassade de Côte d'Ivoire en Italie
 Via G. Saliceto, 8
 00161 Rome
 Italy
 Tel: 3906 44231129
 E-mail: ambaci@tiscalinet.it

Egypt - Egypte

Mr. Mohamed Abd El Hamid Khalifa
Permanent Representative
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome
Tel: 3906 8440191/8548956
Fax: 3906 8554424/8542603
E-Mail: amb.egi@pronet.it

Mr. Abdel Azim El Gammal
Head of the Egyptian
Desert Locust Research Institute
Ministry of Agriculture
Plant Protection Res. Institute
Ministry of Agriculture Dokki
Cairo
Tel: 20 2 7600893 (office)
Tel: 20 2 6855047 (home)

France - France

Mr. Jean-Philippe Dufour
Chargé de mission
"Prévision des risques naturels"
Ministère des affaires étrangères
Direction coopération technique/ERN
20, rue Monsieur
75700 Paris 07 SP

Tel: 33 1 53 69 30 95
Fax: 33 1 53 69 33 35
E-mail: Jean-philippe.dufour@diplomatie.gouv.fr

Mr. Michel Lecoq
Responsable PRIFAS
CIRAD

Dépt. AMIS - Programme
Protection des cultures - Prifas
TA40/D Campus international de Baillarguet
34398 Montpellier Cedex 5
France
Tel: 33 4 67593934
Fax: 33 4 67593873
E-mail: lecoq@cirad.fr

Germany - Allemagne

Mr. Hans Wilps
Locust Officer GTZ
Ministry of Technical Cooperation
c/o FAO Regional Office
11 El Eslah El Zerai Street
Dokki, Cairo
Egypt
P.O. Box 2223

Tel. 20-2-331 6145
E-mail: Wilps@gmx.net

Iran (Islamic Republic of) **Iran (République islamique d')**

Mr. Morteza Sokhansanj
Director
Plant Protection Organization
Gahade Agriculture
Tabnak Avenu
Tehran

Tel: 0098 21 2402712
Fax: 0098 21 2403197
E-mail: ppo@asid.prod.or.ir

Mr. Abbas Ali Hirbod
Ministry of Agriculture
Plant Protection Office
Tehran

Tel: 0098 21 2356950/2403198/2402712
Fax: 0098 21 2403197
E-mail: ppo@asid.prod.or.ir

Mr. Youssef Rigi Ladez
P.P. Director in Sistan & Bluchistan
Ministry of Agriculture
Plant Protection
Agriculture Organization
Zahedan

Tel: 98 54 9115414143/0098 54 2442790

Italia - Italie

Mr. Maurizio Pellegrino

Funzionario Agrario
Ministero Politiche Agricole et Forestali
Via II Settembre 20
Roma

Tel: 3906 46656072
Fax: 3906 4814926

Jordan - Jordanie

Mr. Mahmoud Al-Khtoum

Plant Protection Director
Ministry of Agriculture
P.O. Box 961043-2099
Amman
Jordan

Tel: 962 6 5686151
Fax: 962 6 5686310
E-mail: agr@moa.gov.jo

Kenya - Kenya

Mr. Bruce M. Madete

Permanent Representative
Kenya Embassy
Via Archimede 164
00197 Rome

Tel: 3906 8082717/8
Fax: 3906 8082707

Mr. Samuel C. Yegon

Deputy Permanent Representative
Ministry of Agriculture
Kenya Embassy
Via Archimede 164
00197 Rome
Italy

Tel: 3906 8082717/8
Fax: 3906 8082707

Mr. Thomas Mboya

Alternate Permanent Representative
Kenya Embassy
Via Archimede 164
00197 Rome
Italy

Tel: 3906 8082717/8
Fax: 3906 8082707
E-mail: mboya@rdn.it

Kuwait - Kuwait

Ms. Fatimah Hayat

Permanent Representative
Public Authority for Agricultural Affairs and
Fisheries
Via San Saba 18
00153 Roma
Italy

Tel: 3906 5754598
Fax: 3906 5754590
E-mail: mc8975@mclink.it

Mali - Mali

Mr. Modibo Mahamane Toure

Conseiller
Représentant permanent suppléant
du Mali auprès de la FAO
Ministère des Affaires Etrangères et des
Maliens de l'extérieur
Ambassade de la République du Mali
en Italie
Via Antonio Bosio 2
00161 Rome
Italy

Tel: 3906 44254068
Fax: 3906 44254029
E-mail: modimah@yahoo.com
E-mail: amb.malirome@tiscalinet.it

Mauritania - Mauritanie

Mr. Tourad Ould Mohamed Ahid

Représentant Permanent Adjoint
(FAO, FIDA, PAM)
Ministère des Affaires étrangères
Ambassade de Mauritanie
26, via Paisiello
Rome
Italy
Tel: 3906 85351530

Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah

Chef du
Centre de Lutte Antiacridienne
Ministère du Développement
Rural et de l'Environnement
B.P. 180
Nouakchott

Tel: 00222 525 9815/529 1929
Fax: 00222 525 3467
E-mail: claa@toptechnology.mr

Morocco - Maroc

Mr. Abderrahmane Hilali

Directeur de la Protection des Végétaux
et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Agriculture
BP 1038
Rabat

Tel: 212 37 297543
Fax: 212 37 297544
E-mail: ahilali@iam.net.ma

Mr. Said Ghaout

Chef du
Centre National de Lutte antiacridienne
Ministère de l'intérieur
(CNLAA) BP 125 Inezgane
Agadir
Maroc

Tel: 212 48 242330
Fax: 212 48 241529
E-mail: cnlaa@marocnet.net.ma

The Netherlands – Pays-Bas

Mr. Arnold Van Huis

Associate Professor Tropical Entomology
Laboratory of Entomology
Wageningen University
P.O. Box 8031
6700 EH Wageningen
The Netherlands

Tel.: 31 317 484653/0031 6 11215165
Fax: 31 317 484821
E-mail: arnold@vanhuis.com

Niger - Niger

Mr. Yahaya Garba

Chef de Service des Interventions
Phytoprotectrices et Encadrement
Direction de la Protection des Végétaux
Ministère du Développement Agricole
BP 323 Niamey

Tel: 227 742556/741983
Fax: 227 741983
E-mail: dpv@intnet.ne

Norway - Norvège

Mr. Preben S. Ottesen

Senior Scientist
National Institute of Public Health

Laboratory of Medical Entomology
Department of Bacteriology
PO Box 4404 Nydalen
N-0433 Oslo
Norway

Tel: 47 22 04 24 25
Fax: 47 22 35 36 05
E-mail: Preben.Ottesen@folkehelsa.no

Pakistan - Pakistan

Mr. Zafar Ali

Director (Technical)
Ministry of Food Agriculture and Livestock
Department of Plant Protection
Jinnah Avenue Malir Halt
Karachi

Tel: 92-21-9218075/9218612-15
Fax: 92-21-9218673
E-mail: locust@fascom.com

Saudi Arabia – Arabie Saoudite

Mr. Jaber Mohamed Al-Shehri
General Director

Locust Research and Control Station
Ministry of Agriculture & Fisheries
PO Box 7208
Jeddah 21462

Tel: 966-2-6210096
Fax: 966-2-6204085
E-mail: locust@sps.net.sa

Sudan - Soudan

Mr. Saeed Mohamed Suliman

Director General
Plant Protection Directorate
PO Box 14 Khartoum North
Tel: 249 11 337873

E-mail: saeedms@sudanmail.net

Syria - Syrie

Mr. Mohammad Al-Hariri

Entomologist
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Directorate of Plant Protection
Ministry of Agriculture
Damascus
Tel: 963 11 2220187/2215907
Fax: 963 11 2220187

Tunisia - Tunisie

Mr. Hafedh Hamdi

Sous Directeur des Analyses et
de la Normalisation
et Chef de la Section Acridologie
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis

Tel: 216 1 788 979
Fax: 216 1 797 047
E-mail: hamdi.hafed@yahoo.fr

United Kingdom – Royaume-Uni

Mr. Jeremy Stickings

Senior Adviser
Department for International Development
Director of Advisory Services
for Natural Resources Institute
94 Victoria St.
London SW1

Tel: 44 1634 883084
Fax: 44 1634 883937
E-mail: j.c.stickings@gre.ac.uk

Mr. Hans Dobson

Imperial College at Silwood Park (IPARC)

Buckhurst Road, Sunninghill
Ascot, Berkshire
SL5 7PY UK

Tel: (44) 1344-294-383 (work)
Fax: (44) 1344-294-450 (fax)
E-mail: Hans.Dobson@nri.org

United States of America

Etats-Unis d'Amérique

Mrs. Jane Stanley

Program Specialist
US Mission to U.N. Organization
USAID
Via Sardegna, 49
00181 Rome
Italy

Tel: 06 4674 3510

Fax: 06 4674 2306

E-mail: StanleyJE@state.gov

Yemen - Yémen

Mr. Ahmed Hummed Al Hawri

Permanent Representative
Yemen Embassy
Via A. Malladra, 10B
00157 Rome

Tel: 06 4504308/068605840
Fax: 06 4504308

**Pesticide Referee Group (PRG) -
Groupe consultatif sur les pesticides**

Mr. Peter Oomen

Senior Entomologist/Phytopharmacist
Ministry of Agriculture, Nature
Management & Fisheries
Plant Protection Service
15, Geertjesweg P.O. Box 9102
6700 HC Wageningen
The Netherlands

Tel: 31 317.496.868

Fax: 31 317.421.701

E-mail: p.a.oomen@pd.agro.nl

**LUBILOSA Guest
LUBILOSA Invités**

Mr. Matthew Thomas

Research fellow
LUBILOSA
Centre for Populations Biology
and CABI Bioscience
Ascot
U.K.

Tel: 44 1491 829132

Fax: 44 1344 872999

E-mail: m.thomas@cabi.org

Guests - Invités

Dr. Jean Roy

Acridologue
107, rue d'Entraingnes
37000 Tours
France
Tel: 33 1 46 74 52 24 (home)

Mr. Mahmud Taher

FAO Representative
PO Box 10709 or 256
Damascus
Syria

Tel: 963 11 6114262 (direct)

E-mail: FAO-SYR@field.fao.org

**Regional Organizations –
Organisations régionales**

Mr. Afete Divelias Gadabu

Director
International Red Locust Control Organization
(IRLCO-CSA)
POB 240252
Ndola
Zambia

Tel: 00260 2 612057/614284

Fax: 00260 2 614285

E-mail: locust@zamnet.zm

FAO

Ms. Louise O. Fresco

Assistant Director-General
Agricultural Department

Mr. Nieck A. Van der Graaff

Chief
Plant Protection Service

Mr. Abderrahmane Hafraoui

Senior Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Mr. Clive Elliott

Senior Migratory Pest Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Mr. Keith Cressman

Locust Forecasting Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Ms. Annie Monard

Locust Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Mr. Michael Cherlet

Remote Sensing Officer
Global Information and
Early Warning Service

Mr. Thami Ben Halima

Secrétaire
Commission FAO de lutte contre le
Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
(CLCPANO)
c/o SNEA
B.P. 300, 1982 Mahrajène
Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 800468
Fax: 216 1 800895
E-mail: benhalima.clcpano@planet.tn

Mr. Robert Aston

Chief Technical Advisor FAO
BP 665
Nouakchott
Mauritania

Tel: 22 2 5258342
E-mail: faonorim@toptechnology.mr

Mr. Munir Gabra Butrous

Secretary
Commission for Controlling the Desert Locust
in the Central Region (CRC)
FAORNE
Cairo
Egypt

Tel: 202 33 16000/00202 33 16018/0020
123912541 (mob)
E-mail: Munir.Butrous@fao.org

Mr. Christian Pantenius

Coordinator
EMPRES Central Region
FAORNE
Cairo
Egypt

Tel: 20 12 3912540/0020 2 3316000
E-mail: Christian.Pantenius@fao.org

Mr. James Everts

CTA Locustox Project
c/o FAO Representation
PO Box 3300
Dakar
Senegal
Tel: 221 834 42 94/834 12 83/639 80 22
Fax: 221 834 42 90
E-mail: Cereslocustox@sentoo.sn

FAO Consultants – Consultants FAO

Mr. Bachir Chara

Institut National de la Protection
des Végétaux (INPV)
BP 80
El Harrach, Alger

Tel: 213 21 524263
Fax: 213 21 52 42 63
E-mail: inpv@wissal.dz

Mr. Omer Suliman

FAO HQ

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ

1. Ouverture de la Session
2. Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. La situation acridienne et prévision: juillet 1999 à septembre 2001.
5. Exécution des recommandations de la 35ème Session.
6. Rapport de la 7ème Session du Groupe technique du DLCC:
 - (a) Système de position géographique différentiel (DGPS)
 - (b) Metarhizium
 - (c) Mise à jour des Directives sur le Criquet pèlerin.
 - (d) Images satellitaires SPOT végétation.
7. Adoption des formes standards du suivi de la pulvérisation.
8. Rapport de la Session 1999 du Groupe Consultatif sur les pesticides.
9. Etat d'avancement d'EMPRES et Directions:
 - (a) Région centrale
 - (b) Région occidentale
10. Rapport d'activités des Commissions et des Organisations régionales:
 - (a) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Région centrale.
 - (b) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO).
 - (c) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
 - (d) Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Est (DLCO-EA)
 - (e) Organisation Commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)
 - (f) Organisation internationale de lutte contre le Criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA)
11. Fonds fiduciaire International TF 9161: Contributions, Dépenses, Plan de travail pour 2001/2002/2003
12. Questions diverses.
13. Date de la prochaine Session.
14. Adoption du rapport

CRIQUET PÈLERIN: SITUATION ET PRÉVISIONS, JUILLET 1999 À SEPTEMBRE 2001

Vue d'ensemble

La période faisant l'objet du présent rapport a été caractérisée par la poursuite d'une période de rémission pendant laquelle les populations de criquet pèlerin sont demeurées restreintes et n'ont pas constitué une menace. Cette situation a été interrompue brièvement par trois infestations de courte durée en Mauritanie et au Mali, qui ont été maîtrisées. Actuellement, seul un tout petit nombre de criquets pèlerins est présent dans la zone de rémission. Les prévisions à moyen terme suggèrent que la situation restera stable à moins que des pluies exceptionnellement bonnes ne persistent pendant plusieurs mois consécutifs et que les générations de reproduction ne s'enchaînent rapidement, entraînant l'accroissement du nombre des acridiens à des niveaux assez élevés pour justifier des opérations de lutte antiacridienne. Des prospections bien planifiées devraient être entreprises régulièrement dans les zones-clés de reproduction, afin de suivre la situation et de prévenir les pullulations ou résurgences pouvant déboucher sur une invasion acridienne.

Faits saillants

1999: la situation est restée calme pendant l'été. Des pullulations circonscrites sont apparues dans le nord du Mali en octobre, et de petits essaims ont été signalés.

2000: l'infestation au Mali septentrional a pris fin en janvier tandis qu'un autre foyer se déclarait en Mauritanie où des traitements ont été appliqués contre les groupes d'ailés et les bandes larvaires jusqu'en mai. Des traitements ont également été nécessaires à la frontière entre la Libye et l'Algérie en mai. La situation est restée calme en été. On signalait des essaims et des bandes larvaires dans le nord du Mali en octobre et des pullulations ont eu lieu dans le centre de la Mauritanie où des opérations antiacridiennes ont été menées contre les essaims et les bandes larvaires en novembre et décembre.

2001: les infestations en Mauritanie ont pris fin en février et, depuis, la situation est restée calme avec, à ce jour, un nombre très restreint de signalisations de criquets pèlerins.

Chronologie des événements par saison et par région

ÉTÉ 1999

Région occidentale: Des ailés en phase solitaire et en petit nombre ont été signalés dans les zones de reproduction estivale de Mauritanie à partir de juillet. Des pluies et des conditions généralement favorables ont entraîné l'apparition, dans le nord du Mali, de pullulations restreintes qui se sont développées en juillet et, de septembre à décembre, plusieurs petits essaims et groupes larvaires se sont formés et ont été traités. À la fin de l'été, au bout de deux mois de reproduction, la grégarisation s'est produite dans le centre-sud de la Mauritanie et des groupes d'ailés se sont déplacés pendant le mois de novembre en direction du nord-ouest où des pullulations sont apparues, déclenchant les opérations de traitement. Ailleurs, un nombre

réduit d'ailés en phase solitaire était présent au Niger de septembre à décembre et dans le sud du Maroc et de l'Algérie d'octobre à décembre.

Région centrale: Quelques ailés en phase solitaire ont été signalés pendant l'été au Soudan, au Yémen et dans le nord de la Somalie. À la fin de l'été, une reproduction localisée a eu lieu dans le nord du Soudan et des traitements limités ont été entrepris en décembre. En Égypte, les opérations de lutte ont porté sur les criquets pèlerins et les sauteriaux s'attaquant aux cultures d'août à novembre dans la nouvelle zone de développement agricole de Sharq Oweinat située dans le désert occidental.

Région orientale: De faibles effectifs d'ailés en phase solitaire ont été signalés de juillet à octobre dans les zones de reproduction estivale le long de la frontière indo-pakistanaise où des épisodes isolés de reproduction de faible ampleur peuvent avoir eu lieu, sans être détectés ou signalés. Aucun traitement n'a été entrepris.

HIVER 1999/PRINTEMPS 2000

Région occidentale: En décembre et en janvier, des équipes de terrain ont traité des bandes larvaires qui avaient commencé à se constituer en Inchiri, dans le nord-ouest de la Mauritanie à la mi-novembre. Quelques groupes d'ailés se sont échappés vers l'extrême nord du pays et se sont reproduits, donnant naissance à des bandes larvaires en mars et avril, qui ont dû être traitées. En mars, de fortes densités d'ailés, probablement issus d'une reproduction isolée non détectée ou d'infestations précédentes au Mali et au Niger, ont pondu des œufs le long de la frontière entre la Libye et l'Algérie. Des opérations antiacridiennes ont été effectuées contre ces ailés et contre les bandes larvaires qui se sont formées par la suite en avril. Dès le mois de mai, les signalisations ont cessé. Au Niger, la reproduction a eu lieu dans l'Air (sud-ouest) en février et de nouveau en avril. Dans les deux cas, des opérations limitées ont été effectuées contre les larves et les jeunes ailés. Ailleurs, des ailés étaient parfois présents en nombre réduit pendant l'hiver et le printemps dans le sud du Maroc et le nord du Mali.

Région centrale: Le deux rives de la mer Rouge ont été bien arrosées par les pluies pendant l'hiver. Des ailés isolés ont commencé à apparaître dans les plaines côtières du Soudan, de l'Érythrée et du Yémen en novembre, d'Arabie Saoudite en décembre et d'Égypte en février. Malgré des conditions écologiques favorables dans de nombreuses régions, une reproduction de faible ampleur a eu lieu, au Soudan seulement, de janvier à mars avec production limitée de larves. Aucune présence de criquet pèlerin n'a été signalée sur la côte après mars. Dans le nord de la Somalie, des ailés épars étaient présents pendant la plus grande partie de l'hiver et du printemps.

Région orientale: Un petit nombre d'ailés en phase solitaire a été signalé en mars dans les zones de reproduction de printemps du Baluchistan, dans l'ouest du Pakistan, où ils ont persisté jusqu'en mai. En raison de la sécheresse, la reproduction n'a vraisemblablement pas eu lieu ou était trop limitée pour être détectée. Aucune autre signalisation n'a été reçue de la région pendant l'hiver et le printemps.

ÉTÉ 2000

Région occidentale: Plusieurs groupes d'ailés ont été repérés dans l'extrême sud-ouest du Maroc et dans le nord-ouest de la Mauritanie en mai et pendant la première quinzaine de juin. Ils se sont déplacés vers les zones de reproduction estivale du sud de la Mauritanie, où une

reproduction de faible ampleur a débuté en juillet et des larves en petit nombre sont apparues en août. À cause de pluies exceptionnellement diffuses et tardives, la reproduction s'est poursuivie en septembre en Mauritanie centrale et s'est étendue au nord-ouest près d'Atar et d'Akjoujt. Une pullulation s'est alors produite, lorsque les groupes et les bandes larvaires ont commencé à se former en octobre. Ailleurs, des groupes larvaires ont été traités à Oued Draa, au Maroc sur le versant méridional de l'Atlas en juillet et août et de petits foyers larvaires ont été maîtrisés dans les zones adjacentes du nord-ouest de l'Algérie en août. Ces larves étaient probablement issues de la reproduction de printemps dans le nord de la Mauritanie. Dans le nord du Mali, des bandes larvaires et des ailés, venant probablement de zones de reproduction estivale tardive, ont été signalées en décembre.

Région centrale: De ailés épars ont été d'abord repérés dans les zones de reproduction estivale du nord Kordofan, au Soudan en juillet. Malgré les conditions écologiques favorables et une reproduction de faible ampleur en septembre et octobre, la population de criquet pèlerin n'a pas considérablement augmenté. Des ailés, peu nombreux, ont séjourné par intermittence dans le nord de la Somalie. Des criquets pèlerins mélangés à des sauteriaux ont nécessité un traitement dans les zones cultivées de Sharq Oweinat dans le désert occidental, en Égypte, de juillet à octobre pour la deuxième année consécutive

Région orientale: Des ailés peu nombreux ont commencé à apparaître dans les déserts de l'est du Pakistan près de la frontière indienne, début juillet, et au Rajasthan en Inde, vers la fin du mois. Les pluies de mousson ont débuté au début de juillet, mais se sont prolongées jusqu'à la fin du mois d'août. En conséquence, les conditions de reproduction étaient moins favorables que d'habitude et aucune présence de larves au Pakistan ou en Inde n'a été relevée pendant l'été. Dès octobre, il n'y a plus eu de signalisations d'acridiens dans ces régions.

HIVER 2000/PRINTEMPS 2001

Région occidentale: En novembre, de petits essaims et une nouvelle génération ont été signalés dans les zones grégarigènes du nord-ouest de la Mauritanie. Quelques-uns des ailés de la seconde génération ont commencé à former des groupes en décembre et se sont dirigés vers le nord de la Mauritanie pour se joindre aux ailés qui étaient sur place depuis le mois précédent, tandis que d'autres groupes d'ailés sont restés dans les zones grégarigènes et ont pondu à nouveau en janvier. Des larves et des ailés étaient présents dans le nord-ouest, en février, alors que seul un petit nombre d'ailés a été signalé dans le nord car les pluies hivernales ne sont pas tombées et les conditions de reproduction n'étaient pas favorables. Dès avril, aucun acridien n'a été signalé en Mauritanie. Ailleurs, des ailés et des larves étaient présents dans le nord du Mali en février et mars.

Région centrale: Un faible nombre d'ailés ont été vus d'abord dans les plaines côtières de la mer Rouge au Yémen en octobre, au Soudan en novembre et en Égypte en janvier. Malgré des précipitations exceptionnellement bonnes sur les deux rives de la mer Rouge d'octobre à décembre, la reproduction est restée de faible ampleur en février sur la côte du Soudan au sud de Suakin, où des larves solitaires ont été vues en petit nombre. La végétation a commencé à se dessécher de part et d'autre de la mer Rouge mais quelques acridiens sont demeurés dans les plaines côtières d'Arabie Saoudite en avril et d'Égypte jusqu'en juin. Dans le nord de la Somalie, des ailés épars étaient présents pendant l'hiver et le printemps et une reproduction de faible ampleur a eu lieu en mai, entraînant la présence de larves solitaires dans le nord-ouest.

Région orientale: Un faible nombre d'ailés en phase solitaire a été aperçu dans les zones côtières du Baluchistan, dans l'ouest du Pakistan, à la mi-février et dans l'arrière-pays en avril. La sécheresse a persisté pour la troisième année consécutive et aucune reproduction n'a été signalée.

ÉTÉ 2001

Région occidentale: Aucune présence d'acridiens n'avait été signalée au 31 juillet.

Région centrale: En juin et juillet des sauteriaux et des criquets pèlerins ont été traités dans les zones cultivées de Sharq Oweinat dans le désert occidental en Égypte. Les pluies ont commencé dans les zones de reproduction estivale du Soudan en juillet et des ailés épars ont été vus pour la première fois au nord Kordofan.

Région orientale: Les pluies de pré-mousson sont tombées le long de la frontière indo-pakistanaise en mai, instaurant plus tôt que de coutume des conditions favorables à la reproduction. La mousson est arrivée à la mi-juin, avec des pluies fortes et diffuses dans la plupart des zones de reproduction estivale au Pakistan et en Inde. Jusqu'à présent, seuls des ailés en phase solitaire ont été signalés en petit nombre au Pakistan depuis juin. Ils proviennent probablement d'une reproduction de printemps très localisée au Baluchistan, qui était trop limitée pour être détectée.

Opérations de lutte antiacridienne

Pendant la période à l'étude, 45 000 ha ont été traités lors d'opérations au sol menées dans neuf pays (Algérie, Tchad, Égypte, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger et Soudan) dont plus de 16 000 ha en Mauritanie. Les deux-tiers de la superficie totale traitée se trouvaient dans les zones de reproduction d'hiver/printemps, tandis qu'un tiers était situé dans les zones de reproduction estivale. Plus de 21 000 ha avaient été traités en 1999 et 2000 alors que 1 500 ha seulement ont été traités depuis le début de l'année en cours. (Voir les détails figurant au tableau 1)

Tableau 1. Pays qui ont fourni un rapport sur leurs opérations de lutte antiacridienne au Service FAO d'information sur le criquet pèlerin (DLIS), de juillet 1999 à juillet 2001.

	1999	2000	2001	Total
Algérie		6 560		6 560
Tchad	8			8
Égypte*	4 510	7 644	1 530	13 684
Libye		850		850
Mali	5 511			5 511
Mauritanie	1 394	14	18	16 040
Maroc		681		681
Niger		1 410		1 410
Soudan	325			325
Total	748	773	1 548	45 069

*Mélangés à des sauteriaux et à des criquets appartenant à d'autres espèces

Prévisions

Malgré l'abondance des pluies en début d'année dans les zones d'hiver/printemps le long de la mer Rouge, très peu d'acridiens étaient au rendez-vous pour profiter des bonnes conditions de

reproduction et, par conséquent, les effectifs sont restés faibles. La pluviosité a été nulle en début d'année dans les zones de reproduction hivernale du nord de la Mauritanie et dans les zones de reproduction de printemps du Baluchistan, dans l'ouest du Pakistan. En raison de cette situation, le nombre d'acridiens présents dans toute la zone de rémission au début de cet été est extrêmement réduit. Pour qu'il y ait une augmentation de la population, il faudrait que des pluies assez abondantes persistent pendant plusieurs mois d'affilée cet été pour donner lieu à un minimum de deux ou trois générations consécutives. La probabilité que ces conditions se matérialisent est extrêmement basse. L'on s'attend plutôt à une reproduction de faible ampleur cet été dans certaines régions de la Mauritanie, du nord du Mali, du Niger et du centre du Soudan et le long de la frontière indo-pakistanaise, de sorte que les effectifs devraient s'accroître. Au fur et à mesure que la végétation deviendra plus sèche à l'approche de la fin de l'été, les acridiens devraient se concentrer dans quelques sites où la végétation est encore verte et former quelques groupes de petites dimensions contre lesquels un traitement pourrait s'avérer nécessaire.

En l'absence de pluies et de conditions de reproduction exceptionnellement bonnes pendant l'été, la population acridienne restera peu nombreuse et ne devrait pas constituer une menace pour les cultures dans un avenir proche. Cela signifie aussi que les criquets pèlerins seront peu nombreux dans quelques mois au début de la saison de reproduction hivernale et qu'il faudra de bonnes conditions de pluviosité et de reproduction le long de la mer Rouge et en Mauritanie septentrionale pour que leur nombre croisse de manière assez significative pour justifier des opérations de lutte antiacridienne. Par conséquent, les prévisions à moyen terme pour les six prochains mois suggèrent une prolongation de la rémission actuelle sauf si les pluies ou les conditions de reproduction deviennent exceptionnellement favorables. Afin de détecter toute évolution dans ce sens, et de surveiller convenablement la situation, il est essentiel de ne pas relâcher la vigilance et de mener, à intervalles réguliers, des prospections bien planifiées dans les zones-clés de reproduction, afin de prévenir le développement de pullulations non détectées et de recrudescences qui, faute d'être enrayerées rapidement, pourraient se transformer en invasion acridienne.

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161: CONTRIBUTIONS, DÉPENSES ET PLAN DE TRAVAIL

1. INTRODUCTION

Le Fonds fiduciaire du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin (CLCP) a continué à appuyer un certain nombre d'activités qui jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin. Le Fonds fiduciaire couvre notamment les coûts du CLCP, de son Groupe technique, et du Groupe consultatif sur les pesticides, mais aussi l'analyse des données concernant les campagnes antiacridiennes, la mise au point d'images satellitaires SPOT, la révision/mise à jour des directives concernant le criquet pèlerin, l'appui à EMPRES, et les restructurations de la Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest, qui est devenue la Commission pour la région occidentale. Cette restructuration facilitera le développement de la lutte préventive en associant à cet effort tous les neuf pays où des pullulations peuvent se produire, au lieu de cinq seulement. Un examen détaillé de l'appui financier fourni pour ces activités indique que les perspectives à plus long terme du Fonds fiduciaire ne sont pas aussi positives qu'elles devraient l'être.

2. CONTRIBUTIONS

2.1 Les données concernant les contributions reçues par le Fonds fiduciaire du CLCP sont fournies par le Service des sommes à payer et à recevoir et de la Trésorerie (AFFR) de la Division des finances. Les Tableaux 1 et 2 indiquent les contributions au Fonds fiduciaire du CLCP reçues en 1999 et 2000, soit respectivement 121 795 et 133 576 dollars E.-U. (**tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en dollars E.-U., sauf indication contraire**). Une mise à jour sur les contributions reçues jusqu'à présent en 2001 sera présentée au moment de la réunion du CLCP, mais au 9 août 2001, des contributions d'un montant de 81 940 dollars E.-U. avaient été reçues. Des paiements ont été reçus en 1999 et 2000 de huit pays différents, mais pas exactement les mêmes, bien que quelques pays soient extrêmement fidèles au CLCP et paient régulièrement leurs contributions. Deux pays, le Nigéria et la Turquie, s'étant retirés du Fonds fiduciaire, le nombre total de membres à la fin de 2000 était de 33, ce qui signifie que 25 pays n'ont pas versé de contributions en 1999/2000. Compte tenu des nombreuses activités importantes appuyées par le Fonds fiduciaire qui auront des effets bénéfiques pour tous les pays de l'aire du criquet pèlerin, il est décevant de constater que si peu de pays ont réglé récemment leurs contributions. En général, les pays versent leurs contributions en période de forte activité acridienne, mais pas pendant les périodes de rémission. Le risque, si cette approche n'est pas inversée, est de saper les efforts mondiaux visant à mettre en place des stratégies durables de lutte préventive dans le cadre du Programme EMPRES.

2.2 Lors de la dernière session du CLCP (trente-cinquième session), le solde de trésorerie du Fonds fiduciaire était de 694 583 dollars. Il faut ajouter à ce chiffre les contributions susmentionnées faites en 1999 et 2000 plus le montant reçu à ce jour en 2001, qui se chiffre à 81 940 dollars. Le total des intérêts obtenus sur ce compte au cours de la même période était de 64 291 dollars, ce qui donne des liquidités totales disponibles depuis la fin de 1998 qui se chiffrent à 1 096 187 dollars. Le total des dépenses engagées sur la même période, jusqu'au 9 août 2001, s'élève à 480 422 dollars. Le solde actuel de trésorerie se chiffre donc à 615 765 dollars, ce qui signifie que les recettes actuelles ne suffisent pas à couvrir les dépenses. On pourrait certes faire valoir qu'il est préférable d'utiliser le solde disponible plutôt que de le laisser sur un compte en banque. Toutefois, si le CLCP approuve des budgets aux niveaux

actuels, qu'un nombre accru de pays ne paient pas leurs contributions et que les dépenses sont maintenues aux niveaux actuels, le solde de trésorerie pourrait bien être épuisé en l'espace de quelques années. Les activités appuyées par le CLCP devront alors être réduites en fonction des recettes annuelles disponibles soit environ à la moitié de leur niveau actuel, ce qui serait un pas en arrière dans l'amélioration de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin.

3. DEPENSES

3.1 On trouvera au Tableau 3 un état récapitulatif des dépenses par rapport aux crédits budgétaires approuvés et, aux Tableaux 4, 5 et 6, une ventilation détaillée des dépenses. Il convient de noter que 1999/2000 a été une période de transformation radicale des systèmes financiers informatisés de la FAO, FINSYS étant remplacé par ORACLE. Au cours de cette période, des erreurs ont été fréquemment commises par du personnel qui n'était pas habitué au nouveau système et on est encore en train d'apporter des ajustements, afin de saisir correctement les données concernant les dépenses. On notera, dans les Tableaux détaillés, que l'indication "(erreur; à ajuster)" revient à plusieurs reprises. On espère que tous ces ajustements pourront être faits pour la fin de 2001.

3.2 Par rapport aux dépenses effectuées au cours des années précédentes, telles qu'elles ont été signalées à la dernière session du CLCP (1997: 103 786 dollars; 1998: 93 507 dollars), le taux d'utilisation du Fonds fiduciaire a doublé (1999: 229 536 dollars; 2000: 165 269 dollars). Toutefois, par rapport au budget de 784 780 dollars approuvé lors de la dernière session du CLCP, le taux d'utilisation n'est que de 50 pour cent. Quelle est l'explication de cette sous-utilisation? Le Tableau 2 indique en détail les rubriques pour lesquelles les crédits ont été en grande partie dépensés et celles où il y a eu une forte sous-utilisation, comme on verra ci-après.

3.3 Pour les bourses d'études, le taux d'utilisation est jugé raisonnable et devrait s'améliorer avec le début des études de maîtrise du nouveau boursier de la région orientale (République islamique d'Iran) au Royaume-Uni (pour plus de détails, voir Tableau 7). Pour la reproduction et distribution du Bulletin sur le criquet pèlerin et des documents de travail du CLCP, les crédits budgétaires sont assez fortement utilisés les années où le CLCP siège. Les dépenses de 2001 augmenteront fortement avant la fin de l'année. Les coûts du Bulletin baissent car une plus large place est faite à la distribution par voie électronique. Pour les directives, le coût principal sera celui de l'impression. Un rapport d'avancement sera présenté au CLCP, mais on peut s'attendre à de lourdes dépenses, y compris à l'utilisation des crédits non dépensés les années précédentes, avant la fin de 2001 pour la version anglaise. Les versions en arabe et en français suivront peu de temps après, à un coût considérable. Au titre des prospections acridiennes, les fonds sont à peine entamés. Le CLCP et le Secrétariat devraient faire plus de publicité concernant la disponibilité de ces fonds, afin d'encourager leur utilisation pour aider des pays clés à réaliser des prospections hautement prioritaires dans les zones de pullulations acridiennes où de bonnes pluies sont tombées. S'agissant de la réunion du CLCP, les dépenses sont adéquates et devraient augmenter en 2001 pour les coûts de la trente-sixième session. En ce qui concerne la formation, deux initiatives seulement ont été financées, à savoir les séminaires en français et en anglais sur la surveillance de l'environnement, réalisés par Locustox. Il conviendrait de faire d'autres suggestions sur l'utilisation de ces fonds. Les crédits alloués au groupe technique sont sous-utilisés, car une seule réunion a eu lieu en 2000. Il ne semble pas pratique de tenir des réunions plus fréquemment, car le rythme des progrès techniques en phase de rémission est trop lent. Le gros des dépenses pendant la période considérée, mises à part les bourses d'études, était imputable aux réunions techniques et juridiques tenues en vue de la création d'une nouvelle Commission de lutte contre le criquet pèlerin pour la région occidentale. Le rôle important de cette Commission pour la lutte contre le criquet pèlerin dans toutes les régions fera l'objet d'un

rapport séparé. Les coûts du Groupe consultatif sur les pesticides étaient légèrement supérieurs aux crédits budgétaires prévus pour la réunion de 1999, mais aucune autre réunion n'a été organisée depuis, faute de nouvelles données sur les essais de pesticides antiacridiens. Des études d'experts-conseils ont été réalisées par Mme Joyce Magor sur l'évaluation des campagnes et la préparation d'un Guide des utilisateurs pour RAMSES et M. Michel Lecoq a fourni des contributions pour la lutte préventive dans la région occidentale. Toutes ces études se sont révélées de la plus haute utilité, mais les fonds restent sous-employés. Un accord s'était dégagé lors de la dernière session du CLCP, selon lequel les fonds d'urgence pourraient être utilisés pour appuyer EMPRES lorsque la situation acridienne reste calme. Cette décision a été appliquée en 2000 et 2001, lorsqu'il est apparu qu'une phase de rémission acridienne était en cours. Une formation a été fournie à un spécialiste de l'information acridienne du Soudan au titre d'une activité d'EMPRES. Il est prévu de dispenser une formation analogue à un spécialiste de la lutte antiacridienne du Niger dès que le premier candidat aura terminé son stage. Une autre contribution importante a été le financement de la participation à l'atelier de planification pour la région occidentale d'EMPRES.

4. BUDGET ET PLAN DE TRAVAIL POUR 2001/2002

4.1. La trente-cinquième session du CLCP n'a approuvé des budgets que pour 1999 et 2000. Étant donné que la trente-sixième session se tient en septembre 2001, un budget provisoire pour 2001 a été préparé par le Secrétariat. Ce budget figure au tableau 8, avec le budget proposé pour 2002 et 2003. Une troisième année a été insérée en raison du calendrier des réunions.

4.2. Les budgets proposés sont en grande partie analogues aux budgets approuvés à la dernière réunion du CLCP. Parmi les modifications, on peut citer:

- a) le budget pour les documents du CLCP (n°2) a été réduit en 2002, car l'on ne prévoit pas cette année de session du CLCP;
- b) Étant donné que le Groupe consultatif sur les pesticides ne se réunira pas en 2001, aucun crédit budgétaire n'a été prévu;
- c) Lors de la dernière session du CLCP, il avait été convenu que si la situation acridienne était calme, les fonds alloués aux opérations d'urgence pourraient être utilisés pour appuyer le programme EMPRES (criquet pèlerin). Compte tenu du rôle de premier plan que le programme EMPRES joue maintenant dans l'amélioration de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin dans la région centrale, mais aussi, de plus en plus, dans la région occidentale, il est proposé que le CLCP verse une contribution régulière pour appuyer les activités d'EMPRES. Un montant de 50 000 dollars E.-U. a été ajouté au budget, spécifiquement pour EMPRES. Comme ce montant devrait être divisé entre deux régions et qu'il est possible que la région orientale devienne plus active à l'avenir, il est proposé d'appliquer la même décision qu'auparavant concernant les fonds d'urgence: si la situation acridienne est calme, les fonds d'urgence pourront être également utilisés pour appuyer EMPRES.

4.3. Le plan de travail à réaliser par le CLCP avec l'appui du Fond fiduciaire est défini en fonction des crédits budgétaires. Pour les bourses d'études, il est prévu que le stagiaire de la République islamique d'Iran commencera son cours le 1er octobre 2001. Des fonds doivent également être mis à la disposition de candidats indiens pour leur permettre de participer à des cours appropriés de brève durée, étant donné que l'Inde n'est pas intéressée par des bourses à long terme pour des études universitaires supérieures. Sous réserve des coûts que supposent les deux éléments précités, les bourses d'étude peuvent maintenant être octroyées, à nouveau, pour la région occidentale. Le Secrétariat demandera la présentation de candidats qualifiés, ainsi qu'une indication de l'université préférée, étant entendu qu'il convient de privilégier les institutions situées au sein de la région, conformément à une recommandation formulée précédemment par le CLCP.

4.4. Les activités de reproduction/distribution du bulletin sur le criquet pèlerin et des documents de travail du CLCP se passent de tout commentaire. Les travaux devraient probablement se poursuivre sur les directives concernant le criquet pèlerin: achèvement des cinq premières directives en anglais, arabe et français, puis mise au point finale de la directive sur la surveillance de l'environnement. Des crédits ont été prévus pour l'élaboration d'autres directives ou la mise à jour de directives existantes. S'agissant de la prospection acridienne, il est proposé de mettre les fonds prévus à la disposition des pays touchés par les infestations acridiennes qui arrivent difficilement, pour des raisons économiques, à trouver des ressources suffisantes pour réaliser des prospections dans les habitats traditionnels du criquet à des périodes critiques de l'année. Les crédits budgétaires alloués à la réunion du CLCP se passent de tout commentaire. Les crédits budgétaires réservés à la formation sont parfois sous-utilisés et le Secrétariat souhaiterait recevoir des suggestions à cet égard. Les fonds pourraient être utilisés pour appuyer la participation à des initiatives de formation d'EMPRES ou couvrir en partie leurs dépenses de fonctionnement si de telles initiatives sont les principales activités organisées. Les crédits alloués au Groupe technique se passent de tout commentaire. Le Secrétariat organise une consultation d'experts sur l'homologation des biopesticides en décembre 2001. Avec l'approbation du CLCP, une contribution pourrait être versée pour couvrir une partie du coût de cette réunion. Le Secrétariat souhaiterait recevoir des suggestions concernant d'autres réunions d'experts techniques à tenir en 2002 ou 2003. Des crédits ont été prévus pour une réunion du Groupe consultatif sur les pesticides en 2002 et pour des études d'experts-conseils, qui seront identifiés par la suite. L'allocation budgétaire proposée pour EMPRES a déjà été mentionnée.

5. CONCLUSION

Au cours des deux dernières années, le Fond fiduciaire du CLCP a largement contribué à l'amélioration de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin. Les bailleurs de fonds sont instamment invités à régler leurs contributions de façon à inverser la tendance actuelle consistant à utiliser entièrement le solde de trésorerie pour maintenir les activités à un niveau élevé. Les pays participants doivent savoir qu'un appui peut être obtenu auprès du Fond fiduciaire pour des activités de lutte antiacridienne et ils sont invités à présenter des demandes de financement au Secrétariat, assorties de toutes les justifications nécessaires.

**FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL -
Projet interrégional de lutte antiacridienne**

TABLEAU 1

Compte Oracle: TF - AGPD - TFAA97AA89140

État des contributions au 31 décembre 1999 (données provisoires)
(exprimé en dollars E.-U.)

Gouvernements Membres	Montants non réglés au 31/12/1998	Contributions dues pour 1999/2000*	Contributions reçues au 31/12/1999	Montants non réglés au 31/12/1999
AFGHANISTAN	24,360.00	3,480.00	0.00	27,840.00
ALGÉRIE	0.00	7,700.00	0.00	7,700.00
BAHREÏN	2,760.00	920.00	0.00	3,680.00
CAMEROUN	39,367.00	2,780.00	0.00	42,147.00
TCHAD	66,920.00	3,520.00	0.00	72,440.00
DJIBOUTI	20,020.00	1,120.00	0.00	21,140.00
ÉGYPTE	0.00	5,740.00	0.00	5,740.00
ÉTHIOPIE	12,960.00	4,320.00	0.00	17,280.00
GAMBIE	27,269.50	2,420.00	0.00	29,689.50
GHANA	29,535.00	3,280.00	0.00	32,815.00
INDE	36.99	20,000.00	20,250.00	-213.01
IRAN, République islamique d'	276,495.24	20,000.00	0.00	296,495.24
IRAQ	119,040.00	7,440.00	0.00	126,480.00
JORDANIE	0.00	3,420.00	0.00	3,420.00
KENYA	55,523.39	3,580.00	0.00	59,103.39
LIBAN	23,775.98	3,060.00	0.00	28,835.98
LIBYE	67,491.64	10,640.00	0.00	78,131.64
MALI	40,813.00	3,600.00	38,733.40	5,679.60
MAURITANIE	58,025.09	2,900.00	0.00	60,925.09
MAROC	10,720.00	5,360.00	5,360.00	10,720.00
NIGER	61,960.00	3,760.00	0.00	65,720.00
NIGÉRIA /a	67,369.61	0.00	0.00	67,369.61
OMAN	16,800.00	2,100.00	0.00	18,900.00
PAKISTAN	6,520.00	6,520.00	6,520.00	6,520.00
QATAR	23,710.00	1,760.00	1,760.00	23,710.00
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	50,000.00	20,000.00	40,000.00	30,000.00
SÉNÉGAL	8,199.80	3,520.00	4,571.98	7,147.82
SOMALIE	55,274.77	3,500.00	0.00	58,774.77
SOUDAN	37,125.70	3,980.00	0.00	41,105.70
SYRIE	14,958.12	4,520.00	0.00	19,478.12
TUNISIE	57,536.44	4,460.00	0.00	61,996.44
TURQUIE	43,440.00	14,480.00	0.00	57,920.00
OUGANDA	47,320.00	3,380.00	0.00	50,700.00
ÉMIRATS ARABES UNIS	4,623.80	4,600.00	4,600.00	4,623.80
YÉMEN	30,065.45	6,500.00	0.00	36,565.45
TOTAUX	1,402,016.52	198,360.00	121,795.38	1,478,581.14

a/ s'est retiré à partir de 1995

* l'exercice budgétaire commence en Juillet

FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL -

TABLEAU 2

Projet interrégional de lutte antiacridienne

Oracle Account : TF - AGPD - TFAA97AA89140

État des contributions au 31 décembre 2000

(exprimé en dollars É.-U.)

Gouvernements Membres	Numéro de facture	Montant non réglé au 31/12/1999	Numéro de facture	Contribution due pour 2000/2001 *	Montant reçu au 31/12/2000	Montant non réglé au 31/12/2000
AFGHANISTAN	300321	27,840.00	300322	3,480.00	0.00	31,320.00
ALGÉRIE	300323	7,700.00	300341	7,700.00	15,400.00	0.00
BAHRÉÏN	300342	3,680.00	300343	920.00	0.00	4,600.00
CAMEROUN	+ 300717	42,147.00	300345	2,780.00	45,649.51	-722.51
TCHAD	300346	72,440.00	300347	3,520.00	0.00	75,960.00
DJIBOUTI	300348	21,140.00	300349	1,120.00	0.00	22,260.00
ÉGYPTE	300350	5,740.00	300351	5,740.00	0.00	11,480.00
ÉTHIOPIE	300352	17,280.00	300353	4,320.00	12,944.00	8,656.00
GAMBIE	300354	29,689.50	300355	2,420.00	0.00	32,109.50
GHANA	300356	32,815.00	300357	3,280.00	0.00	36,095.00
INDE	--	-213.01	--	20,000.00	20,000.00	-213.01
IRAN, Rép. isl. d'	300358	296,495.24	300359	20,000.00	0.00	316,495.24
IRAQ	300360	126,480.00	300361	7,440.00	0.00	133,920.00
JORDANIE	--	3,420.00	300362	3,420.00	3,420.00	3,420.00
KENYA	300363	59,103.39	300364	3,580.00	0.00	62,683.39
LIBAN	300377	26,835.98	300378	3,060.00	0.00	29,895.98
LIBYE	300379	78,131.64	300380	10,640.00	9,612.42	79,159.22
MALI	300381	5,679.60	300382	3,600.00	0.00	9,279.60
MAURITANIE	300383	60,925.09	300384	2,900.00	0.00	63,825.09
MAROC	300385	10,720.00	300386	5,360.00	0.00	16,080.00
NIGER	300387	65,720.00	300388	3,760.00	0.00	69,480.00
NIGÉRIA /a	300389	67,369.61	--	0.00	0.00	67,369.61 a) s'est retiré à partir de 1995
OMAN	300390	18,900.00	300391	2,100.00	0.00	21,000.00
PAKISTAN	--	6,520.00	300392	6,520.00	6,551.06	6,488.94
QATAR	300393	23,710.00	300394	1,760.00	0.00	25,470.00
ARABIE SAUDITE, Royaume d'	300395	30,000.00	--	20,000.00	20,000.00	30,000.00
SÉNÉGAL	300396	7,147.82	300418	3,520.00	0.00	10,667.82
SOMALIE [Non Gouvern.]	N/A	58,774.77 N/A		3,500.00	0.00	62,274.77
SOUDAN	300417	41,105.70	300419	3,980.00	0.00	45,085.70
SYRIE	300420	19,478.12	300421	4,520.00	0.00	23,998.12
TUNISIE	300422	61,996.44	300423	4,460.00	0.00	66,456.44
TURQUIE /b	300424	0.00	--	0.00	0.00	0.00 b) s'est retiré à partir de 1997
OUGANDA	300425	50,700.00	300426	3,380.00	0.00	54,080.00
ÉMIRATS ARABES UNIS	300427	4,623.80	300428	4,600.00	0.00	9,223.80
YÉMEN	300429	36,565.45	300430	6,500.00	0.00	43,065.45
TOTAUX		1,420,661.14		183,880.00	133,576.99	1,470,964.15

TABLEAU 3

**État récapitulatif des crédits budgétaires et des dépenses
Fonds fiduciaire 9161 Comité de lutte contre le criquet pèlerin**

N°	Poste	1999 Final		2000 Final		2001 Données provisoires	
		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
1.	Bourses	58,000	45,394	58,000	31,899	58,000	25,157
2.	Reproduction et distribution du Bulletin et des documents du Comité	36,000	25,609	25,000	7,460	25,000	170
3.	Directives	30,000	2,101	20,000	2,143	30,000	1,197
4.	Prospections criquet pèlerin	30,000	923	30,000	-	30,000	2,008
5.	Réunion du Comité	50,000	36,103	0	1,127	50,000	10,369
6.	Formation	10,000	10,033	10,000	8,769	10,000	-
7.	Réunion du Groupe technique	42,000	-	42,000	23,357	1,000	953
8.	Réunion technique d'experts	75,000	49,246	20,000	47,825	20,000	3,059
9.	Groupe consultatif sur les pesticides	25,000	25,651	25,000	363	-	-
10.	Études d'experts conseils	10,000	8,069	10,000	-	10,000	1,811
	Total partiel	366,000	203,129	240,000	146,256	234,000	44,724
11.	Dépenses d'appui aux projets	47,580	26,407	31,200	19,013	36,920	9,850
12.	EMPRES/ Imprévus/ Fonds pour interventions d'urgence			100,000	23,313	50,000	31,043
	TOTAL GÉNÉRAL	413,580	229,536	371,200	165,269	320,920	85,617

TABLE 4

MTF/INT/008/MUL

Comité de lutte contre le criquet pèlerin

RELEVÉ FINAL DU COMPTE POUR 1999

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Coût dollars E.-U</u>	
5300	<u>Traitements, cadre organique</u> Ajustements pour les années précédentes y compris variations de coûts	254	254
5570	<u>Consultants</u> Magor, J. – analyse des campagnes antiacridiennes Russell-Smith, M. – Traduction française du bulletin sur le criquet pèlerin Cherlet, M. – Évaluation des images de végétation SPOT pour les zones de reproduction du criquet pèlerin Lauer, S. – Illustrations techniques pour les directives sur le criquet pèlerin Lecoq, M. – Document sur une nouvelle approche de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale	3,815 3,600 6,968 1,464 4,000	19,847
5660	<u>Heures supplémentaires</u> Personnel administratif du siège de la FAO à l'occasion des réunions du CLCP Coûts des plantons pour les réunions du CLCP	841 602	1,443
5900	<u>Voyages</u> Billets/Indemnité journalière de subsistance pour les participants au Séminaire francophone Locustox/CLCP Billets/Indemnité journalière de subsistance pour les participants à la première réunion sur la restructuration de la Commission pour la région occidentale Billets/Indemnité journalière de subsistance pour les experts invités: trente-cinquième session du CLCP, Rome juin 1999 Billets/Indemnité journalière de subsistance pour les participants à la deuxième réunion sur la restructuration de la Commission pour la région occidentale Billets/Indemnité journalière de subsistance pour les participants à la huitième réunion du Groupe consultatif sur les pesticides, Rome octobre 1999 Coûts des bourses (entrée incorrecte: à ajuster 2000)	10,033 22,026 5,225 2,159 11,787 2,068	53,298
5920	<u>Formation</u> MOUMENE Khaled (Algérie), bourse d'études - Université de Tunis, Tunisie	17,570	

	AL-SHAIBANY Adel (Yémen), bourse d'études - Collège d'agriculture du Rajasthan, Inde	6,884	
	AL-HARIRI Khaled (Syrie), bourse d'études - Université d'agriculture de Faisalabad, Pakistan		8,235
	KHAN Adnan (Arabie Saoudite), bourse d'études - Université de Khartoum, Soudan	3,132	
5920	(cont.)		
	GHAEMIAN Mehdi (Iran), bourse d'études - Collège Impérial, Royaume-Uni (erreur: à corriger)	5,654	
	MOUHIM coût de la bourse d'étude (erreur: à ajuster à MTF/INT/006/MUL en 2000)	1,851	
			43,326
6100	<u>Biens non fongibles</u>		
	Imprimante portable pour le bureaux du Caire (erreur: à ajuster)	388	
	Coût moindre du poste de travail Bell (1998) pour le bulletin sur le criquet pèlerin	(807)	
			(419)
6110	<u>Hospitalité</u>		
	Trente-cinquième session du CLCP	894	
	Groupe consultatif sur les pesticides	72	
	Première réunion sur la restructuration de la Commission	113	
	Deuxième réunion sur la restructuration de la Commission	65	
	Fonds non utilisés des années précédentes	(347)	
			797
6300	<u>Frais généraux de fonctionnement</u>		
	Coût du billet de M. Cheferou: première réunion sur la restructuration	1,584	
	Annulation de soldes non utilisés aux titres d'autorisations de terrain des années précédentes	(6,045)	
			(4,461)
6500	<u>Facturation interne</u>		
	Trente-cinquième session du CLCP: traduction/ impression/distribution des documents de travail et du rapport	20,501	
	Interprètes: anglais, français et arabe	28,500	
	Première réunion sur la restructuration de la Commission		
	Interprètes: anglais, français et arabe	14,280	
	Deuxième réunion sur la restructuration de la Commission		
	Traduction/impr./distrib. des documents	1,205	
	Interprètes: anglais, français et arabe	4,800	
	Huitième réunion du Groupe consultatif sur les pesticides - Traduction/impression du Rapport	2,592	
	Interprètes: anglais et français	11,200	
	Rapport de la première réunion sur la restructuration		

de la Commission	2,317	
Impression/distribution vingt-deuxième CLCPANO (erreur: à corriger)		697
Coûts d'impression: bulletin sur le criquet pèlerin (y compris version arabe)	2,315	
Projet de Directives sur le criquet pèlerin (révision)		637
		89,044

TOTAL DES DÉPENSES DU FONDS FIDUCIAIRE 203,129

6130 Dépenses d'appui pour 1999
(13% des dépenses totales) **26,407**

DÉPENSES TOTALES POUR 1999 229,535

MTF/INT/008/MUL
Comité de lutte contre le criquet pèlerin

RELEVÉ FINAL DU COMPTE POUR 2000

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Coûts dollars E.-U</u>
5570	<u>Consultants</u>	
	Bouche, A. – Achèvement de la brochure sur EMPRES et impression (1000 exemplaires en anglais et 1000 exemplaires en français)	2,200
	Zelazny, B. – Appui à l'atelier de planification lutte antiacridienne d'EMPRES, El Tur (Égypte), 26 - 30 mars	3,663
	Lauer, S. – Fourniture d'illustrations techniques pour les directives Ecotox sur le criquet pèlerin	2,143
	Russell-Smith, M. – Traduction du bulletin sur le criquet pèlerin et du rapport du Groupe consultatif sur les pesticides	6,573
	Suliman, Kamal - Formation sur EMPRES au Service d'information sur le criquet pèlerin, siège de la FAO	4,669
	Bouche, A. – Achèvement de la brochure EMPRES et impression en arabe	2,800
	Personnel temporaire pour la septième réunion du Groupe technique sur le criquet pèlerin, Rome 12-15 juin	338
	Contribution pour assurance et assurance-maladie des Consultants	53
		22,439
5900	<u>Voyages</u>	
	Billets/indemnité journalière de subsistance pour les participants à la septième réunion du Groupe technique du Comité, Rome, 12-15/06/00	19,245
	Billets/indemnité journalière de subsistance pour les participants à la Consultation technique/juridique sur la restructuration de la Commission pour la région occidentale Rabat (Maroc), 12-14 Avril	19,889
	Billet/Indemnité de subsistance pour la participation de El-Sayed Bashir à la réunion d'EMPRES sur les aspects économiques, Rome, 28-30 Juin	1,136
	Billets/Indemnité journalière de subsistance pour des consultants: Zelazny, B. – Voyage pour l'atelier d'EMPRES à El Tur,	2,919
	Suliman, Kamal – Voyage à Rome, formation à EMPRES	1,738
	Ajustements (années précédentes):	
	Crédit - imputation erronée voyage d'études 1999	(2,068)
	Débit – participation de El-Sayed Bashir à la trente-cinquième session du Comité en tant que	

	Président du Groupe technique	1,127	
	Débit – voyage 1999, boursier Al-Shaibany	323	
	Débit – voyage 1999, boursier Adnan Khan	346	
			44,655
5920	<u>Formation</u>		
	Séminaire anglophone sur Locustox, Ismailia (Le Caire), 12-23/2	2,500	
	KHAN Adnan (Arabie Saoudite), bourse d'études - Université de Khartoum, Soudan	5,744	
	MOUMENE Khaled (Algérie), bourse d'études - Institut National Agronomique, Tunis (Tunisie)	20,827	
5920	(cont.)		
	AL-HARIRI Khaled, (Syrie), bourse d'études - Université d'agriculture de Faisalabad (Pakistan)	9,054	
	ISHFAQUE Muhammad (Pakistan), bourse d'études - Université de Faisalabad (Pakistan)	585	
	AL-SHAIBANY Adel (Yémen), bourse d'études - Collège d'agriculture du Rajasthan (Inde)	504	
	Ajustements années précédentes (annulation bourse Ghaemian et imputation erronée pour boursier Mouhim)	(3,416)	
			35,798
6100	<u>Biens non fongibles</u>		
	Ordinateur portable avec imprimante(erreur: à ajuster 2001)	2,906	
			2,906
6110	<u>Hospitalité</u>		
	Septième réunion du Groupe technique sur le criquet pèlerin, Rome, 12-15/6	302	
			302
6300	<u>Frais généraux de fonctionnement</u>		
	Bureau de la FAO au Caire, contribution aux coûts pour le séminaire sur les pesticides (erreur: à ajuster en 2001)	4,428	
	CIRAD, Montpellier, film sur la lutte antiacridienne	1,036	
	Séminaire anglophone Locustox, 12-23/2, frais généraux	500	
	Bureau de la FAO en Érythrée, contribution aux frais de fonctionnement du bureau (erreur: à ajuster en 2001)	1,341	
	FAO (Rabat), dépenses pour la réunion de restructuration d'avril	3,690	
	PNUD (Rabat), frais de personnel et d'hospitalité pour réunion.	2,976	
			13,971
6400	<u>Frais généraux</u>		
	Expédition par la valise de matériels GPS pour la région centrale (erreur: à ajuster en 2001)	137	
			137
6500	<u>Facturation interne</u>		

Impression des bulletins n° 255 à 266	834	
Impression du rapport de la huitième réunion du Groupe consultatif sur les pesticides	363	
Impression du rapport et des documents de travail de la septième réunion du Groupe technique	3,472	
Impression du rapport de la réunion d'EMPRES sur les aspects économiques de la lutte antiacridienne	24	
Impression/distribution de documents sur la restructuration de la Commission pour la région occidentale	2,070	
Impression du document révisé sur le programme d'Empres pour la région centrale	85	
Interprètes pour la Consultation sur la restructuration des Commissions de lutte antiacridienne pour l'Afrique de l'Ouest	19,200	
		26,048
TOTAL DES DÉPENSES DU PROJET		146,256
6130 <u>Dépenses d'appui pour 2000</u> (13% des dépenses totales)		19,013
DÉPENSES TOTALES POUR 2000	165,270	

TABLEAU 6

MTF/INT/008/MUL

Comité de lutte contre le criquet pèlerin

RELEVÉ DES COMPTES POUR 2001 -
SITUATION AU 9 AOÛT 2001

<u>Comptes</u>	<u>Description</u>	<u>Coûts dollars E.-U.</u>	
5012	<u>Traitements agents des services généraux</u> Examen médical Maha Zaki (erreur: à imputer à la Commission pour la région centrale)	115	115
5013	<u>Consultants</u> Formation d'un chargé d'information - EMPRES, Kamal Suliman 8.5 mois (1/01-13/9/01) Lecoq, M. – Aide à un atelier EMPRES Nouakchott, février 2001 Magor, J. – Préparation d'un guide des utilisateurs pour RAMSES	15,131 1,637 1,500	18,268
5020	<u>Heures supplémentaires</u> Ms Maha Zaki, Le Caire (18/3-31/7/01) (Erreur: à imputer à la Commission de la région centrale)	2,591	2,591
5021	<u>Voyages</u> Everts, J. -versement d'une indemnité journalière de subsistance en juin 2000, participation au Groupe technique, Rome Ben Ameer, A. – versement d'une indemnité journalière de subsistance, avril 2000, interprétation à la réunion juridique/technique Aston , R..P. - versement d'une indemnité journalière de subsistance en juin 2000, participation au Groupe technique, Rome Billets/Indemnité journalière de subsistance pour les participants à l'atelier EMPRES pour la région occidentale, Nouakchott, Mauritanie, 1er février.01 Al Hariri – Islamabad/Damas-01.2001 (Boursier- voyage de retour) Billet pour le consultant Magor , J.	534 (162) 419 14,175 564 311	15,841
5023	<u>Formation</u> Boursier Adnan Khan (Arabie Saoudite) - Université de Khartoum (Soudan)	18,693	

	Boursier Al-Hariri Khaled (Syrie) - Université de Faisalabad (Pakistan)	393	
	Boursier Moumene Khaled (Algérie), Acridologie, INAT, Tunis (Tunisie)	4,673	
	Boursier Isfhaque Muhammad (Pakistan) - Université de Faisalabad (Pakistan)	4,923	
	Boursier Ghaemian – correction de l'erreur 2000	(4,089)	24,593
5024	<u>Matériel fongible</u> Médaille en argent pour J.Roy	112	112
5025	<u>Biens non fongibles</u> Remboursement: erreur d'imputation pour imprimante portable pour bureau du Caire 09.1999(PO 69408) Matériel de lutte antiacridienne Maroc (erreur probable: à vérifier)	(388) 3,221	2,833
5026	<u>Hospitalité</u> 10 personnes Université de Louvain / Centre de recherche CE, à Varese pour collaboration concernant les images SPOT	111	111
5028	<u>Frais généraux de fonctionnement</u> Le Caire: téléphone/télécopie (erreur: à ajuster) Appui aux prospections acridiennes dans l'Adrar et Tiris Zemmour, Mali Coûts de préparation des directives sur la surveillance de l'environnement Correction d'erreur: remboursement	662 1,897 1,197 (912)	2,844
5050	<u>Facturation interne</u> Distribution du bulletin sur le criquet pèlerin Trente-sixième session du Comité, Rome, Sept 2001 Traduction anglais/français/arabe - et impression des documents de travail pour la trente-sizième session Formation linguistique en anglais pour le stagiaire d'EMPRES Kamal Suliman	420 7,939 100	8,459
	TOTAL DES DÉPENSES DU FONDS FIDUCIAIRE		75,767
5029	<u>Dépenses d'appui</u>		9,850
	TOTAL DES DÉPENSES 2001 (au 9/8/01)		85,617

TABLEAU 7

Bourses d'étude accordées par le Comité au titre du Fonds fiduciaire TF-MTF/INT/008/MUL

Boursier	1999		2000		2001		2002		2003		Observations
	Budget dollars E.-U.	Dépenses	Budget dollars E.-U.	Dépenses	Budget dollars E.-U.	Dépenses	Budget dollars E.-U.	Dépenses	Budget dollars E.-U.	Dépenses	
Moumene (Algérie) CLCPANO	68,000	17,570	68,000	20,827	68,000	4,673					Prolongé du 1.1.2001 au 30.6.2001 PO 76284 - Études en Tunisie: doctorat en acridologie auprès de l'Institut national agronomique (INAT) Période: 1.11.1995 - 30.6.2001 Les études devraient s'achever le 30.06.2001 aucune nouvelle prolongation n'est prévue
Al-Shaibany (Yémen) CRC (Fin d'activité)		6,884		504							Nationalité: yéménite Pays d'étude: Inde Programme: entomologie (Criquet pèlerin) Institut hôte: Collège d'agriculture du Rajasthan Période d'étude: 40 mois Date de début/fin: 27.8.96 - 31.12.99
Al-Hariri Khaled (Syrie) CRC		8,235		9,054		957					Nationalité: syrienne Pays d'étude: Pakistan Programme: entomologie (Criquet pèlerin) Institut hôte: Université d'agriculture de Faisalabad Période d'étude: 24 mois Date de début/fin: 20.1.99 - 19.1.2001
Muhammad ISHFAQUE (Pakistan)				585		4,923					PO 90503- prolongation jusqu'au 31.12.2001 Pays d'étude: Pakistan Programme: entomologie agricole, doctorat Institut hôte: Université de Faisalabad Période: maximum 36 mois Date de début: 20.12.2000 Date prévue d'achèvement: décembre 2003
Mr Adnan KHAN Arabie Saoudite		3,132		5,744		18,692					Pays d'étude: Soudan Programme: protection des cultures, maîtrise Institut hôte: Université de Karthoum Période: 24 mois Date de début: 26.6.2000 Date prévue d'achèvement: juin 2002

TABLEAU 8

Comité de lutte contre le criquet pèlerin

BUDGET PROPOSÉ (dollars E.-U.)

N°	Poste	2001	2002	2003
1.	Bourse d'études	58,000	58,000	58,000
2.	Reproduction / Distribution du bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité	25,000	10,000	25,000
3.	Directives sur le criquet pèlerin	30,000	30,000	30,000
4.	Prospection criquet pèlerin	30,000	30,000	30,000
5.	Réunion du Comité	50,000	-	50,000
6.	Formation	10,000	10,000	10,000
7.	Réunion du groupe technique du Comité	1,000	30,000	1,000
8.	Réunion technique d'experts	20,000	30,000	30,000
9.	Groupe consultatif sur les pesticides	-	25,000	25,000
10.	Études d'experts-conseils	10,000	10,000	10,000
11.	Appui au Programme EMPRES (criquet pèlerin)	50,000	50,000	50,000
	<i>Total partiel</i>	284,000	283,000	319,000
12.	Coûts d'appui au projet	36,920	36,790	41,470
	Total	320,920	319,790	360,470
13.	Imprévus / Fonds d'urgence	-	100,000	-
	TOTAL GÉNÉRAL 2001/2002/2003	320,920	419,790	360,470